46e année - N° 5252 Nouvelle série

REIMS
87, 89, 91, Place Drouet-d'Erlon
Tél. 29.01 (2 lignes) - Inter 118
Compte chèque postal PARIS 430-79
La PUBLICITE locale et régionale est reçue aux Bureaux du journal à REIMS ; dans tous ses Bureaux régionaux et à l'Agence Havas, 9, rue Carnot à REIMS— Tél. 59-53 (3 lignes)

L'ECLAIREUR DE L'EST

QUOTIDIEN RÉGIONAL (7 Editions)
DIRECTEUR : PAUL MARCHANDEAU

LE PLUS FORT TIRAGE des JOURNAUX de la REGION du NORD-EST
Contrôlé par l'O. J. T.

Le Numéro : 25 Centimes

VENDREDI 3 FÉVRIER 1933

PARIS
28, Rue du Quatre-Septembre
(Tél. Central 03.22)
La PUBLICITE extra-régionale est reçue aux Bureaux du Journal à PARIS ; à l'Agence Havas, 62, rue de Richelieu PARIS et dans toutes ses succursales de Province et de l'Etranger

LA DÉLOYAUTÉ INTERNATIONALE DOIT ÊTRE PUNIE

par Henri GUERNUT

Député de Château-Thierry

Le journal socialiste de Vienne, en Autriche, — *Arbeiter-Zeitung* — a raconté, le 8 janvier, l'événement que voici :

Dans la nuit du 30 au 31 décembre, quarante wagons étaient expédiés de Vérone en Italie, à destination de la Cartoucherie de Hirtemberg, en Autriche. Le contenu de ces wagons était déclaré « vieille ferraille ». En réalité, c'était un lot de 65.000 fusils et de deux cents mitrailleuses. Déchargés à Hirtemberg, dans des camions automobiles, ils étaient aussitôt transportés en partie au-delà de la frontière hongroise. Quelques semaines auparavant, une expédition de même nature avait été faite, du même endroit, par le même circuit, pour les mêmes destinataires.

Averti par notre ambassadeur, le gouvernement français a demandé des explications au chancelier autrichien. Si nous sommes bien informés, ces explications auraient été pitoyables :

« Pas de quoi vous effrayer, aurait répondu M. Dollfus. Ces fusils, ces mitrailleuses, sont d'anciennes armes autrichiennes laissées pendant la guerre sur les champs de bataille d'Italie, et le gouvernement italien, connaissant la misère de nos ouvriers en chômage, les a envoyées à notre Arsenal de Steyer pour les réparer à son usage. Quoi de plus naturel ? »

Photo Keystone, cliché « Eclaireur ».
M. DOLLFUSS
Chancelier d'Autriche

***

Je ne sais ce que notre ambassadeur a répondu à M. Dolfus ; mais j'imagine qu'avec toute la mesure du langage diplomatique, il lui a dit :

« Monsieur le Chancelier, nous ne « sommes pas des enfants. N'essayez « pas de nous faire croire que, pour « aller à Steyer, il soit nécessaire « de passer par Hirtemberg.

« Nous savons que, pour un tra« vail de transformation d'armes, « l'usine de Hirtemberg n'est pas « outillée : alors ?

« M. Mussolini est certainement « un homme sensible et généreux ; « sa compassion pour les chômeurs « d'Autriche ne nous surprend pas. « Mais les ouvriers de ses arsenaux « sont en chômage ; pourquoi ne « songe-t-il pas à eux d'abord ?

« Vieilles armes usagées ? préten« dez-vous. Expliquez-nous donc par « quel miracle celles qui sont res« tées à Hirtemberg ont conservé « l'espect de la nouveauté.

« Elles devaient être réparées à « l'usage de l'Italie ? Expliquez« nous donc par quelle erreur une « notable partie s'est égarée en « Hongrie.

« Cet échange de procédés vous « paraît tout à fait naturel ? A nous « aussi. Expliquez-nous donc pour« quoi vous les dissimuliez et pour« quoi, par exemple, ces armes « étaient qualifiées « vieilles fer« raille ».

Il n'est pas d'usage dans les conversations diplomatiques d'user de certains mots ; mais nous, qui sommes libres et pouvons appeler les choses par leur nom, nous avons bien le droit de conclure que le gouvernement italien, pour des fins qu'on aperçoit avec clarté, arme secrètement la Hongrie ; que le gouvernement autrichien se prête à l'opération de contrebande, et, comme cette opération est interdite sans équivoque, par le Traité de Trianon, il semble incontestable que les trois gouvernements — Italien, Autrichien, Hongrois — ont violé l'engagement qu'ils ont pris et se sont rendus coupables de trahison.

***

Et maintenant, que faire

Nous lisons dans les journaux que les représentants de la Petite Entente, les représentants de la Grande-Bretagne et de la France, se sont entretenus avec les ministres intéressés de Vienne et de Budapest.

Nous voulons nous convaincre qu'on ne se bornera pas à des entretiens et que Rome ne sera pas oubliée.

Une faute a été commise. Dans l'ordre international comme dans l'ordre national, une faute, cela se punit. Car il faut contenter la justice et décourager les récidives. Si on avait puni, en 1928, les contrebandiers du Saint-Gothard, nous n'aurions peut-être pas à déplorer, en 1932, la contrebande de Hirtemberg !

Le moins que nous puissions demander aujourd'hui, c'est d'abord que les armes soient recherchées et détruites ; recherchées avec vigueur, détruites avec solennité.

C'est, ensuite, que les coupables soient dénoncés et flétris. Flétrir quelqu'un, c'est l'appeler par son nom. Lorsqu'une enquête, poussée aussi loin que possible, aura révélé ceux qui se sont sciemment associés à la fraude, il faudra que la conscience du monde les connaisse et les condamne.

Pour ce blâme éclatant, la Société des Nations est qualifiée. Qu'elle en prenne l'initiative : elle se réhabilitera aux yeux de ceux qui commençaient à douter d'elle.

Quant au Gouvernement autrichien, qui aura joint l'hypocrisie à la forfaiture, je voudrais qu'il lui fût réservé un traitement spécial. Il y a quelques semaines, nous lui avons consenti un emprunt. Je n'ai pas réussi, pour ma part, et je le regrette, à persuader mes amis qu'on ne prête pas à un Dollfus. Par bonheur, rien n'est fait. Les conditions mêmes de l'emprunt n'ont pas été précisées. Il est temps de nous reprendre.

Pour un gouvernement loyal, pour une nation qui souffre, nous sommes prêts à tous les gestes de solidarité. A un parjure, pas un sou !

Le nouveau Cabinet se présente aujourd'hui devant le Parlement

Un Conseil des Ministres approuvera demain matin la déclaration

A l'issue du débat, pour lequel 13 orateurs se sont fait déja inscrire, M. Daladier paraît devoir recueillir a la Chambre, la même majorité que M. Paul-Boncour

(*De notre rédaction parisienne*)

Paris, 2 février. — La déclaration ministérielle dont M. Daladier a achevé d'établir le texte au cours de la nuit dernière, a été discutée cet après-midi en Conseil de cabinet. Elle sera définitivement approuvée demain matin par le Conseil des ministres, et demain après-midi le gouvernement en donnera lecture devant les Chambres.

La déclaration, croyons-nous savoir, sera brève et énergique

Ayant affirmé le principe de l'autorité gouvernementale pour résoudre au mieux de l'intérêt général les graves problèmes actuellement posés, la déclaration esquisserait dans ses grandes lignes le plan financier du gouvernement qui s'inspirerait des données suivantes : réalisation de l'équilibre budgétaire non en une seule fois, mais par paliers successifs, souci constant de ne pas surcharger davantage les contribuables ni les consommateurs

Pour la politique extérieure, la déclaration proclamerait la volonté de paix de la France dans la sécurité. Elle ferait sienne cette conception que l'égalité des droits entre les nations comporte comme corollaire l'égalité des devoirs.

A l'intérieur, le nouveau gouvernement affirmerait sa volonté de réaliser des réformes hardies dans le domaine social comme dans le domaine économique. Il dirait son dessein de proposer un vaste plan d'outillage national mais seulement lorsque l'équilibre budgétaire serait réalisé.

La déclaration se terminerait par un appel à la collaboration des gauches pour redresser la situation dans une politique d'action républicaine.

Dans le ton qui lui est cher et qui respire, on le sait, la volonté et l'audace réalisatrice, M. Daladier esquissera le tableau des grandes réformes qu'il se propose de mettre à exécution. Mais le temps lui en sera-t-il laissé ?

A la veille du débat, les groupes n'ont pas encore, pour la plupart, voulu prendre position. Pour quelques-uns, extrême-droite et radicaux-socialistes, elle est, dans des sens différents, déjà connue. Les socialistes, à moins d'une surprise, semblent devoir accorder leurs suffrages. Mais le centre et le centre gauche restent indécis.

Les réunions d'aujourd'hui n'ont pas apporté de nouvelle décision si ce n'est la création d'un nouveau groupe : la Gauche démocratique, dont M. Jacques Stern est l'animateur et qui compterait déjà une douzaine de membres.

(*Lire la suite en deuxième page*)

Le national-socialisme et l'Anschluss

Vienne, 2 février. — Le parti hitlérien d'Autriche remet ouvertement l'Anschluss à l'ordre du jour.

« Autrichien de naissance, a déclaré, hier, à Lintz, un des chefs de ce parti, Hitler nous est garant du retour de l'Autriche à la mère patrie allemande.

» Hitler réalisera pratiquement l'Anschluss. »

Le fait que les leaders du parti se sont rendus hier matin à Berlin pour prendre les instructions du chancelier allemand ne peut donc manquer de retenir l'attention, et le moindre que l'on puisse se demander est jusqu'à quel point cette centralisation à Berlin de la direction d'un parti politique autrichien est compatible avec les traités.

Ce matin a eu lieu, à l'Université de Vienne, une grande manifestation en faveur de l'Anschluss, organisée par les étudiants nationaux-socialistes à l'occasion de la nomination d'Adolf Hitler au poste de chancelier du Reich.

Parmi les hôtes d'honneur, on remarquait notamment le recteur de l'université, M. Abel, ainsi que de nombreux professeurs et chefs nationaux-socialistes.

Les orateurs, un chef régional national-socialiste et le président de l'association des étudiants nationaux-socialistes, ont particulièrement souligné la nécessité et l'urgence du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne et précisé la tâche qui, dans ce domaine, incombe aux étudiants de la Deutsche Studentenschaft d'Autriche.

Une remise de décorations sur le terrain militaire du Bourget

Le Bourget, 2 février. — Au cours d'une prise d'armes effectuée, ce matin, à 11 h. 30, sur le terrain du 54e régiment d'aviation, au Bourget-Dugny, le général de Vergnette, commandant la 54e brigade aéronautique, a remis la cravate de commandeur de la Légion d'honneur au lieutenant-colonel Personne, ainsi que plusieurs croix et médailles à des officiers et sous-officiers du régiment.

Le colonel Personne avait été victime, en automne dernier, aux environs de Meaux, d'un assez grave accident d'avion, en service commandé.

UN AVION S'ÉCRASE SUR LA GLACE

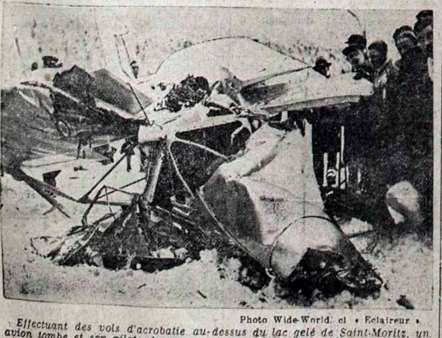

Photo Wide-World, cl « Eclaireur ».
Effectuant des vols d'acrobatie au-dessus du lac gelé de Saint-Moritz, un avion tombe et son pilote, le commandant anglais ROOD est tué. Notre photo représente l'appareil après l'accident.

La politique :

SITUATION "HÉRISSÉE"

Le président Edouard Herriot écrit : « Les temps de la sagesse sont venus » et ceci s'adresse « à tous les vrais républicains » dont il fixe l'attention sur les difficultés intérieures qu'exploite sans vergogne l'opposition et sur la situation extérieure « plus que jamais hérissée ».

De ce côté, l'ancien président du Conseil regarde surtout d'un œil inquiet vers Berlin et vers Doorn. Mais, quelles que soient les intrigues et les visées de l'ex-kaiser, de sa famille et de ses partisans, le fait dominant est la présence de Hitler à la chancellerie du Reich entouré de représentants des junkers, des nationalistes et de pangermanistes unissant étrangement aux nationaux-socialistes d'Hitler les plus farouches conservateurs.

Il y a peu de jours encore, les nazis et leurs alliés semblaient appréhender l'éventualité d'élections nouvelles. Et voici qu'un des premiers actes du gouvernement d'Hitler est la dissolution du Reichstag. Cette apparente contradiction s'explique. La crainte récente a fait place à la hâte de bénéficier de l'impression première créée par l'arrivée du Führer au pouvoir. Il semble qu'il y ait là un pas de clerc, l'opinion allemande s'en montrant à peu près unanimement déçue. Mais il y a lieu néanmoins de noter que le refus de cette dissolution par le président Hindenburg a été la cause du départ de M. von Schleicher, et que le chef de l'Etat a immédiatement répondu au désir de Hitler.

La situation intérieure du Reich demeure très troublée. En dépit, ou à cause des mesures de coercition prises contre les communistes, on signale de divers côtés et notamment à Berlin et à Kœnigsberg, de violents incidents qui pourraient se renouveler et s'aggraver singulièrement.

L'ordre intérieur allemand ainsi menacé par la nouvelle période électorale et par les conflits brutaux entre extrémistes, ne sera pas rétabli par la panacée annoncée d'un double plan quadriennal ouvrier et paysan qu'accompagnerait l'instauration du service de Travail obligatoire. Gageons que les innombrables chômeurs allemands attendent avec quelque curiosité ce « service de travail obligatoire ».

Quant à la politique extérieure du Reich, Hitler s'est gardé de la définir ou même de rappeler les points particuliers du programme national-socialiste à ce sujet ; mais il les a évoqués cependant en proclamant qu'en 1914 la nation allemande avait eu à « défendre le Reich attaqué ». Cette énormité du chancelier Hitler « justifie » évidemment toutes les revendications révisionnistes de l'Allemagne.

M. Edouard Herriot n'a donc que trop raison de prévoir une tâche plus que jamais délicate pour M. Paul Boncour à Genève.

En prenant la décision de dissoudre le Reichstag Hitler a surpris et irrité l'opinion allemande

M. Gœhring vient d'interdire les manifestations communistes en Prusse

(De notre rédaction parisienne)

Paris, 2 février. — *La dissolution du Reichstag a étonné et irrité l'opinion allemande. Mais, d'ici le 5 mars, une propagande intense va être menée pour tenter d'assurer au gouvernement Hitler-von Papen-Hugenberg la majorité que le nouveau chancelier n'a pu obtenir dans ses négociations avec le centre.*

Ayant réalisé l'ambition de sa vie, Hitler a aussitôt arraché le masque « socialisant » dont il affublait son parti aux heures héroïques, alors qu'il s'agissait de conquérir les masses populaires exaspérées par la misère, en levant l'étendard de la révolte contre la tyrannie des « forces d'argent » et contre le capitalisme fossoyeur.

Parvenu au faîte de l'édifice, l'ancien peintre en bâtiment se soucie fort peu de cette logomachie révolutionnaire qu'il affectionnait jadis. Devenu

Photo Trampus, cliché « Eclaireur ».
M. GŒHRING
Commissaire pour la Prusse et Président du Reichstag

l'allié des chefs de l'industrie locale et des junkers « anti-sociaux », Hitler ne pouvait faire illusion plus longtemps. C'est pourquoi les leaders du centre catholique, dont la force réside tout entière dans les puissants syndicats ouvriers du Wurtemberg, de la Bavière et de la Rhénanie, n'ont pu obtenir de lui la moindre garantie pour le maintien de la liberté politique et syndicale.

Rompant avec le centre, Hitler, plutôt que d'engager un conflit avec le Reichstag, a préféré le dissoudre, en fixant au 5 mars les nouvelles élections générales.

Le trio Hitler-Hugenberg-von Papen espère conquérir, le 5 mars, la majorité absolue des suffrages, ce qui permettrait de donner une apparence de légalité à la restauration monarchiste qui se prépare. D'autant que l'équipe actuelle disposera de la formidable organisation publicitaire de Hugenberg, de ses vingt-deux journaux, de ses agences, de ses éditions, de ses cinémas et de ses studios.

Cela suffira-t-il ?

Nazis et nationalistes, en novembre dernier, avaient rassemblé 42 % des électeurs allemands.

Mais ce résultat ne constituait un progrès que pour Hugenberg, dont le parti nationaliste gagnait 800.000 voix et 10 sièges, alors que le parti raciste perdait près de 2 millions de suffrages et 35 élus, sur les élections du mois de juillet.

Pour réussir « légalement », Hitler et ses associés devraient trouver, en sus des 14.700.000 voix de novembre dernier, 3 millions et demi de nouveaux suffrages. Où les prendre ?

Les 5 millions et demi du centre obéiront, comme l'an dernier, au mot d'ordre des prélats catholiques.

A gauche et à l'extrême-gauche, les 13 millions et demi d'électeurs socialistes et communistes ne se laisseront guère grignoter... Surtout si, devant la gravité du péril qui menace les libertés ouvrières, les deux partis marxistes réalisent une « unité d'action » susceptible d'impressionner fortement les masses populaires.

Déjà en novembre dernier, alors que les socialistes, continuant à payer lourdement le poids de leur opportunisme, perdaient encore 700.000 voix et 15 sièges, sur 136, les communistes, grâce à leur action violente, gagnaient 800.000 voix et arrivaient à une centaine au Reichstag. En tout cas, pas de doute possible : le 5 mars prochain, c'est entre la droite nationale-monarchiste et l'extrême-gauche marxiste que se jouera la partie.

A droite, la dictature et l'esprit de revanche ; à gauche, le bolchevisme et la guerre civile. L'Allemagne de 1933, de quelque côté que se penche la balance, ne réserve décidément que soucis et angoisses à tous ceux qui aspirent à la paix, à la stabilité et à la restauration économique de la pauvre Europe.

M. C.

Le chancelier aurait approché un groupe de financiers américains en vue d'obtenir un emprunt

Le bruit court que M. Hitler aurait eu des conversations avec plusieurs personnalités du monde financier, afin d'obtenir un emprunt de 500 millions de dollars, emprunt qui serait garanti par les chemins de fer de l'Etat allemand. Cet argent servirait à parer à la crise de chômage.

(*Lire la suite en deuxième page*)

Une paysanne de 109 ans

Toulouse, 2 février. — Le petit village de Lez, à cinq cents mètres de Saint-Beat, compte parmi ses habitants une centenaire, Mlle Alexandrine Casteran, née en 1824 et atteignant par conséquent l'âge exceptionnel de cent neuf ans.

Bien qu'aveugle et forcée de garder le lit, cette ancêtre jouit encore de toutes ses facultés mentales et se plaît à rappeler ses souvenirs aux nombreuses personnes qui lui rendent visite.

Son cas extraordinaire de longévité doit faire de Mlle Alexandrine Casteran la plus ancienne des doyennes de France.

A Paris, un fou s'enferme dans une chambre d'hôtel et reçoit les arrivants à coups de revolver

La police dut faire appel a la brigade speciale des gaz pour maitriser le jeune forcené

Paris, 2 février. — Une scène dramatique dont les raisons paraissent devoir être classées dans le domaine de la folie, s'est déroulée ce matin, dans un hôtel de la rue Capron.

Un jeune homme qui tirait des coups de revolver dans sa chambre dut être maîtrisé à l'aide de gaz lacrymogènes.

Arsène Balazyn, 20 ans, dont la famille habite les Andelys, occupait depuis peu la chambre en compagnie de son amie, une femme de chambre, Emma Cimier

Le 31 décembre dernier, Balazyn était venu à Paris et, dans la nuit, il avait fait la connaissance d'une jeune fille.

Le lendemain, Balazyn repartit pour les Andelys.

Avant-hier, vers 19 heures, le jeune homme était de retour à Paris où il venait, dit-il, se faire opérer de l'appendicite. Il se rendit aussitôt à l'hôtel de la rue Capron où il savait trouver son amie. En effet, celle-ci regagna l'immeuble et, tous deux décidèrent aussitôt de passer joyeusement la nuit. Ils se rendirent rue Pouchet, où demeurent une amie de Mlle Cimier, Mlle Marie Copain, et son amant, Jean Lamour.

Nuit joyeuse...

Toute la nuit, on joua aux cartes et l'on dégusta de bons vins.

A l'issue de cette rencontre, Balazyn déclara qu'il avait une camionnette avec laquelle il était venu à Paris et qu'avec cette voiture, on pourrait aller faire une promenade. D'accord, les joyeux noctambules décidèrent de se rendre à Lens où se trouvent des parents de Mlle Copain.

Hier à midi, Balazyn, qui avait dit à sa maîtresse que ses parents étaient des cultivateurs fort riches de l'Eure, quitta seul l'hôtel, devant, dit-il, faire une course à Pontoise.

A une heure, le jeune homme retrouva sa compagne. Il se coucha et la nuit se déroula normalement.

Ce matin à 6 heures, Emma Cimier réveilla Balazyn. Tous deux se levèrent et, vers 8 heures, ils quittaient leur chambre.

Arrivés à proximité du garage dans lequel la camionnette était remisée, Balazyn pria sa maîtresse de l'attendre un moment, étant obligé de retourner à l'hôtel pour y prendre des clés qu'il avait oubliées.

Pendant plus de 20 minutes, la jeune femme attendit, mais en vain. Pour ne pas perdre de temps, elle se rendit rue Pouchet pour aller chercher Marie Copain et son ami. De retour tous trois rue Capron, n'ayant toujours pas revu Balazyn, ils décidèrent de monter à la chambre pour l'y chercher.

Par quatre fois, Emma Cimier frappa à la porte, mais n'obtint aucune réponse.

...Et matin tragique

Inquiète, elle prévint la patronne de l'hôtel, Mme Clément Massie, qui gagna le 5e étage. Avant à son tour appelé son locataire, celui-ci répondit par deux coups de revolver.

Aussitôt, la propriétaire alla chercher deux agents qui furent accueillis de la même manière par l'énergumène.

(*Lire la suite en deuxième page*)

BERNARD BOISSON qui tua sa maîtresse répond de son crime devant la justice

Les jurés de la Seine le condamnent à 10 ans de réclusion

Paris, 2 février. — Bernard Boisson, coupeur pour dames, qui comparaît aujourd'hui devant la cour d'assises pour avoir tué sa maîtresse, a été poussé au meurtre autant par la jalousie que par la déception d'avoir vu lui échapper l'espoir d'une vie facile.

Après quatre années de mariage, il avait abandonné sa femme et les deux enfants qu'il avait eus d'elle, pour aller vivre avec Mme veuve Touzet. Celle-ci administrait, à Berck-Plage, deux pavillons qui appartenaient à ses enfants mineurs dont elle était la tutrice. Aimant peu son métier, Boisson avait rêvé d'installer un bar dans l'un de ces pavillons. Mme Touzet avait consenti, non sans de longues hésitations. Tout était ordonné pour un départ prochain, et même des bagages expédiés déjà à Berck, lorsque Mme Touzet se ravisa. Bien pis, elle prit la décision de rompre et elle se rapprocha d'un ancien amant.

Le 17 mai, Boisson achetait un pistolet automatique et il envoyait un pneumatique à Mme Touzet, pour la prier de venir le voir « de toute urgence ». Avant d'avoir reçu le bleu, celle-ci était partie déjà, pour aller réclamer à Boisson les bulletins des bagages expédiés à Berck. Prévenu de sa présence dans le bureau de l'hôtel, il descendit l'y rejoindre et tous deux partirent dans un débit voisin.

Assis en face l'un de l'autre, ils conversaient depuis dix minutes, sans éclat, lorsque deux détonations retentirent. Frappée en pleine poitrine, la femme s'affaissa. Un troisième coup de feu éclata : Boisson avait voulu se tuer en se tirant une balle dans la tête. Il ne s'était fait qu'une blessure légère au front, et il avait lâché l'arme. Il voulait, cependant, la ramasser pour renouveler sa tentative de suicide, lorsqu'un consommateur s'en empara.

L'accusé n'est pas pleinement responsable : « Il donne des signes de déséquilibre psychique constitutionnel et il manifeste des tendances pranoïaques ». Tel est, du moins, l'avis du docteur Claude.

A l'audience, Boisson, qui n'est pas véritablement antipathique se défend d'être un paresseux et surtout d'avoir voulu exploiter sa maîtresse. Il exprime ses regrets et expose qu'il avait été affolé par l'abandon de Mme veuve Touzet à laquelle il était, dit-il, profondément attaché.

Le jury déclare Boisson coupable mais lui accorde les circonstances atténuantes

En conséquence la Cour d'assises condamne le meurtrier à 10 ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour.

AU SANATORIUM DE VILLIERS-SUR-MARNE

Quelques heures avec ceux qui attendent parmi l'air vivifiant de la Vallée de la Marne et dans le calme d'une cure silencieuse, le retour à la vie active

DEUXIÈME ARTICLE (1)

Photo et cliché « Eclaireur ».
Le château, situé à l'entrée du parc immense et dans lequel sont installés les bureaux de la direction et des services d'administration.

Hier, en exposant les conceptions dont s'étaient inspirées les personnalités qui créèrent le Sanatorium de Villiers-sur-Marne, nous avons montré la cohésion parfaite du service médical et des services administratifs.

Les services administratifs...

Il vous faut, avant de pénétrer dans les locaux de traitement, apprécier l'ampleur de leur tâche, qui témoigne du rôle important dévolu au vaste établissement.

Notez donc qu'une usine élévatoire a dû être construite afin que soit assurée avec régularité l'alimentation en eau des quatre bâtiments destinés aux malades. Cette eau qui provient de sources, propriété de l'œuvre, est, bien entendu, aussi pure qu'on puisse le souhaiter. Elle est d'ailleurs javellisée, selon le système appliqué à Reims, avant d'être distribuée dans les pavillons à raison — retenez ce détail — de 300 litres, quotidiennement, par hospitalisé.

Chauffage par la vapeur que fournit une installation centrale, avec, dans chaque pavillon, un poste de secours utilisant le mazout.

Buanderie pouvant laver 1.000 kilos de linge par jour avec service de désinfection par une station dotée d'une étuve à vapeur et d'une étuve à formol ; incinération quotidienne des ordures ménagères ; groupe spécial de secours fournissant le courant électrique en cas de panne...

Il faut encore mentionner le système d'évacuation des matières usées qui comporte fosses septiques et canalisations d'égouts aboutissant à une station d'épuration d'où les eaux sont refoulées vers un petit affluent de la Marne.

Il y aurait à noter bien d'autres choses encore. Mais ces renseignements suffisent, n'est-il pas vrai, à montrer que le sanatorium de Villiers-sur-Marne, est un établissement modèle.

Le service médical

Etablissement modèle...

Cela implique, naturellement, que le service médical a été organisé avec une extrême minutie ; qu'il peut disposer des tout derniers perfectionnements scientifiques ; que le mode de vie des malades a été étudié de façon telle que l'on soigne tout à la fois, victorieusement, la matière et l'esprit.

Traitement physiologique et moral.

La cure, serait, autrement, incomplète.

Air pur pour les poumons, sang revivifié, distractions...

Vie parfaitement équilibrée par conséquent ; ambiance favorable à l'action rapide du traitement, à la guérison.

Des précisions ?

Pénétrons dans les salles lumineuses où les infirmières souriantes, empressées, attentives, vont des chambres aux galeries de cure, blanches silhouettes glissant parmi les locaux aux peintures bleu tendre comme le doux ciel de l'Ile de France.

Pénétrons-y avec un malade que nous allons pouvoir partout accompagner.

Voici, d'abord, le pavillon des entrants : un coquet bâtiment situé, parmi les arbres, au pied de l'éminence sur laquelle sont édifiés les trois pavillons de traitement : 50 chambres avec balcon individuel. Isolement assuré. Faculté, par conséquent, pour le médecin de procéder aisément, sans risque d'erreur, à de méticuleuses observations. On reste là quinze jours durant.

Mesures prises : le malade est trop gravement atteint ; il arrive trop tard ; pas d'espoir. On le renvoie chez lui, puisque la guérison est jugée impossible et que sa présence ferait courir des risques à ceux qui peuvent et doivent recouvrer la santé.

Second cas : l'arrivant peut être soigné avec certitude de succès. Alors on le dirige selon la gravité de son mal, sa situation sociale, sur l'un des trois pavillons de traitement.

On, c'est le médecin-chef qui connaît ainsi, parfaitement, chacun des pensionnaires du sanatorium et pourra, sans hésitation, par la suite, d'accord avec le docteur traitant, décider toute mesure propre à hâter la guérison.

Répartition des malades selon leur situation sociale...

Riches, pauvres ?

Du tout. Il y a, au Sanatorium, des tuberculeux pulmonaires dont l'état de fortune n'intéresse personne. Il y a des hommes qu'il faut soigner, guérir, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent...

Alors ?

Alors — premier élément du traitement moral — on les groupe, dans la mesure du possible, en tenant compte de leur degré d'instruction, de leur profession, des affinités.

Ils pourront ainsi, parler, discuter librement, placés sur le plan même où il se trouvaient dans la vie normale ; dans l'atmosphère du milieu où ils évoluaient.

Hier — où l'organisme n'était pas encore accablé par le mal — est ainsi moins lointain et demain — où il recouvrera sa vigueur — paraît plus proche.

On supporte mieux l'éloignement de la famille. On pense beaucoup moins au mal et l'on guérit sans être obligé de songer, à chaque instant, que l'on se soigne.

Ceci connu, l'on réaliserait fort imparfaitement l'ambiance si nous ne précisions qu'il existe, dans chaque pavillon, salle de jeux, de lecture, salle de spectacle dont la scène est occupée tantôt par les pensionnaires eux-mêmes, tantôt par des artistes parisiens, heureux de contribuer au plaisir de malades, entre tous intéressants.

(L'œuvre de la « Chanson au Sanatorium » dont le président d'honneur est M. Georges Girard et le président actif M. Dumont, a notamment donné plusieurs concerts avec le précieux concours de M. Sterval.)

Est-ce tout ?

Non pas.

Photo et cliché « Eclaireur ».
Allongés sur les fauteuils disposés dans une longue galerie largement aérée, les malades lisent pendant la cure de silence.

On a créé, près des grands bâtiments dont les hautes et larges baies vitrées s'ouvrent face aux collines lointaines au pied desquelles la Marne sinue, ruban d'argent capricieusement disposé sur l'immense tapis vert de la vallée, des terrains d'exercice : la grenouille de bronze du jeu de tonneau baille démesurément et désespérément, attendant sa nourriture de jetons, parmi les arceaux du jeu de crocket.

Là, sur ces rectangles de mâchefer qui surplombent la campagne et que balaie doucement le vent léger du sud, parfumé par la forêt profonde et tamisé par les arbres, les futaies du parc, on peut, ouvrant largement ses poumons, les débarrasser peu à peu de tous les miasmes, de tous les germes.

Pas d'exagération cependant.

La discipline — si le mot vous effraie, lisez le règlement, le régime — est stricte.

Il faut, en effet, éviter toute fatigue.

Il faut que la cure de repos, le calme, permettent aux soins, dont la nature, le mécanisme varient selon l'état du malade, d'engendrer dans le plus bref délai un résultat maximum.

Régime ?

Général, bien entendu : petit déjeuner substantiel, promenade dans les allées sinueuses du parc ; repos sur la chaise longue ; déjeuner, cure de silence, promenade, sieste, goûter, promenade, dîner...

Photo et cliché « Eclaireur ».
Voici, édifié parmi les bosquets, le pavillon des entrants où les malades demeurent en observation pendant quinze jours.

Dans cet emploi du temps, se situent, naturellement, visite, soins (rayons ultra-violets ; pneumothorax, etc...) Il existe, notez-le, dans chaque pavillon, laboratoire, pharmacie, salles d'examen de radiologie, de soins dentaires et d'opérations.

Ainsi, les traitements peuvent s'effectuer sans que les malades aient à quitter les locaux où ils vivent et le service des médecins et infirmières se trouve largement facilité.

(A suivre).

Paul LACROIX.

(1) Voir « L'Eclaireur de l'Est » du 1er Février.

DERNIÈRE HEURE

DEUX BONNES ASSASSINENT LEUR PATRONNE ET SA FILLE

Le Mans, 2 février. — M. Lancelin avait été invité à dîner, aujourd'hui, chez son beau-frère. Quand il arriva, vers 19 heures, il fut surpris de ne pas retrouver sa femme et sa fille, qui devaient l'avoir précédé. Revenu chez lui, il fit enfoncer la porte en présence du commissaire de police.

Au premier étage, il découvrit Mme Lancelin, 54 ans, et sa fille Geneviève, 27 ans, gisant sur le plancher, au milieu d'une mare de sang.

Mme Lancelin avait la tête en bouillie et les deux femmes portaient sur le corps de multiples traces de coups de marteau et de couteau.

Les meurtrières sont les deux bonnes, Christine Papin, 26 ans, et sa sœur, Léa, 21 ans. Elles ont fait des aveux et déclaré qu'elles avaient commis leur acte à la suite de reproches de Mme Lancelin.

LES BONS DU TRÉSOR

N° 116 - 12 Février 1933. 1 fr. Tous les Dimanches.

POLICE MAGAZINE

LA BRIGADE DES GAZ RUE CAPRON

Une dramatique arrestation a été faite dans un hôtel de la rue Capron, avec le concours de la brigade des gaz qui a permis de mettre hors d'état de nuire un fou qui tirait par la fenêtre *(voir page 16)***. Voici les policiers, après l'arrestation, rangeant leur matériel spécial.** *(W. W.)*

Les Arracheuses d'Yeux

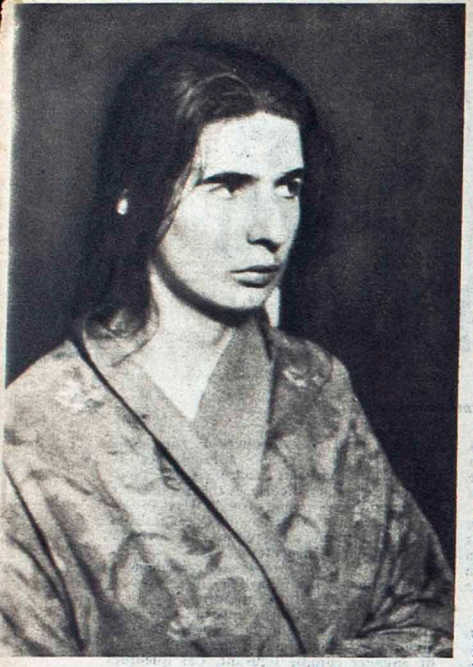

Léa Papin. (R.)

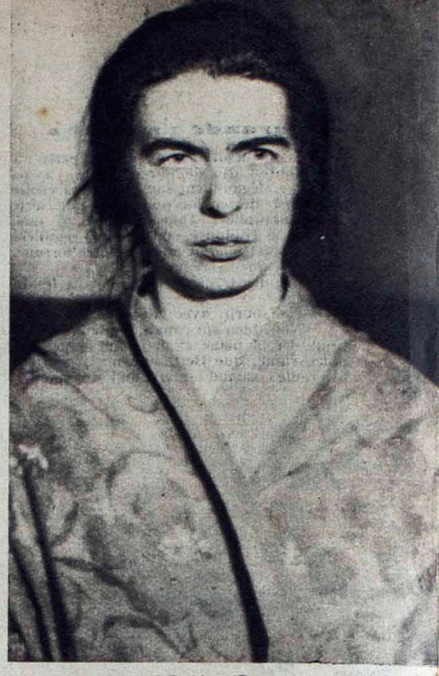

Christine Papin. (R.)

LE MANS

(De notre envoyé spécial.)

Je ne sais de quelle manière commencer la narration d'un tel crime. La férocité y a atteint un degré jusque-là inconnu et il est infiniment difficile de réaliser que des êtres humains aient pu tuer avec une telle atroce sauvagerie.

Cela s'est passé le jeudi 2 février, en fin d'après-midi, au Mans.

La rue Bruyère, quelque chose comme le type même de la calme rue provinciale, avec son étroit trottoir et sa chaussée légèrement défoncée, avec ses maisons régulières, basses, propres et ses fenêtres derrière lesquelles on guette les passants, la rue Bruyère commençait à s'endormir après une journée paisible, avec les premiers voiles du soir, lorsque toute une partie de la rue, tout le début, fut envahie par des plaintes légères... des râles... de sourds gémissements. Ces cris étouffés se perdaient un peu plus loin, le silence du reste de la rue était plus fort qu'eux.

Il était 5 heures ou 6 heures, il n'y avait personne pour entendre ces derniers appels à la vie. Une bonne, la domestique du commandant Blanchard, de sa cuisine, perçut bien pendant plus d'une demi-heure, arrivant jusqu'à elle atténués, de faibles gémissements.

— Quelqu'un qui n'a pas l'habitude, pensa-t-elle, quelqu'un qui va pour la première fois chez le masseur d'en face...

Et les gémissements cessèrent, personne dans la rue ne les avait entendus, parce que la rue Bruyère était restée déserte comme toutes les rues calmes de province. Deux filles, deux sœurs, venaient d'assassiner deux femmes, leurs patronnes. Le double crime de Christine et de Léa Papin n'est pas prêt d'être oublié. Il restera même, non seulement au Mans, mais dans les annales criminelles et judiciaires, comme l'un des meurtres les plus effarants, les plus cruels qui jamais ait été commis.

***

Christine et Léa Papin, deux sœurs, deux folles de la persécution. Elles sont nées, voici une vingtaine d'années, quelque part à côté du Mans. Le père meurt, la mère ne les reconnaît pas, ce sont des enfants naturelles. Elles sont élevées à la sévère école d'un orphelinat, elles le quitte pour un patronnage et, jusqu'à l'âge où elles pourront travailler, vont d'œuvre de charité en œuvre de charité.

Des enfants douces, résignées? Non, la vie se présente à elles sous un jour de misère, elles sont déjà des aigries, des révoltées.

— Je tuerai la supérieure, dit un jour Christine à une amie de pension, à la première occasion.

A seize ans, toutes deux doivent songer à gagner leur pain. Elles se placent comme bonnes.

Deux mois chez un boucher, cinq mois chez un fonctionnaire, enfin, voici six ans, elles entraient chez les Lancelin.

Avec l'âge, elles sont devenues deux fortes filles, solides, au front épais. Elles n'ont pas de connaissances, elles vivent toutes deux seules avec leur haine pour tout ce qui n'est pas elles. Si elles retrouvent un jour leur mère, c'est pour se fâcher définitivement avec elle. Des amoureux, elles n'en ont pas. Elles se montent la tête l'une l'autre, s'accusant de méfaits imaginaires et se prétendant victimes de la société. A la vérité, Christine et Léa souffrent de cette terrible névrose qu'on appelle la manie de la persécution.

Armées de tant de rancœur, émues par si peu de souvenirs, froides depuis toujours à l'attendrissement et à la pitié, les deux brutes aguerries contre tout sentiment avaient atteint à un tel degré d'inqualifiable indifférence à l'égard de ce qui était la vie, ses devoirs, ses joies et ses craintes, qu'elles n'eurent l'autre jour à faire appel à aucun courage nouveau, à aucune excitation satanique, à aucun débordement de colère spécial pour commettre leur odieux forfait. Elles tuèrent, et dans des conditions dont l'évocation seule suffit à épouvanter, simplement, très simplement, fortes qu'elles étaient de toute leur méchanceté accumulée.

Et maintenant, les voici chacune dans une cellule de la prison du Vert-Galant, au Mans. Elles ne mangent pas, elles ne dorment pas, elles restent des heures assises sur le bord de leurs lits. Ce n'est pas du remords, c'est la continuation de leur attitude de brutes.

Je les ai vues, l'autre jour, après un interrogatoire.

— Vous nous guillotinerez! disait l'une.

Quels que soient les bons motifs que l'on puisse avoir contre la peine de mort, il faut avancer qu'elles mériteraient de l'être.

Deux furies apaisées ou plutôt assouvies, voilà ce que j'ai vu.

Deux faces grossières. Quelle est Christine? quelle est Léa ? Elles se confondent dans la même horreur. Des lèvres épaisses, larges, et deux paires d'yeux calmes et entêtés comme ceux d'animaux lourds de leurs forces, enfoncés au profond d'arcades sourcillières basses, dures ; des nez trop importants, un ovale mal équari, tout cela forme leurs deux têtes, qui sont plantées sur deux corps frustres, sans grâce et sans contour... Et j'allais oublier leurs tignasses, ces mèches brunes de cheveux gras et défaits qui pendent le long des joues, le long des épaules... c'est le complément rivé à tant de bestialité pour en souligner fortement tous les traits.

Une nouvelle fois, elles viennent de faire le récit de l'affreuse tuerie, un nouvelle fois elles viennent d'étaler sans pudeur le cynisme de leur âme, et elles retournent sereines à la prison, comme après le crime elles s'en sont allées paisiblement se coucher. Elles ont accompli sur la terre l'œuvre de destruction à laquelle elles étaient destinées.

***

Après le désarroi causé, après avoir vu passer, sans oser lui adresser la parole, M. Lancelin, affaissé sous la douleur, j'ai rencontré un homme qui était là, aux premiers interrogatoires faits par le commissaire de police.

— Je ne connaissais pas spécialement les Lancelin, dit-il pour commencer, mais tout le monde, au Mans, s'accordait pour les considérer comme formant l'une des familles les plus unies et les plus respectables de la ville. Lui, ancien avoué, avait une réputation irréprochable et continuait de fréquenter la haute société du Mans. Rien à dire sur sa femme et sa fille... et c'est beaucoup, vous savez ce qu'est une ville de province : derrière son paisible aspect, les racontars et les calomnies sont monnaie courante... Sur elles on ne colportait aucune méchanceté.

« Mais j'en arrive au drame. Jeudi, les Lancelin devaient dîner chez leur beau-frère. M. Lancelin avait des courses à faire, il avait pris rendez-vous avec sa femme et sa fille, à 7 heures, chez le beau-frère ; « Je ne repasserai pas à la maison, avait-il dit, c'est inutile, nous nous retrouverons là-bas... » Et à 7 heures il était chez son beau-frère. 7 heures et quart, 7 heures et demie... 8 heures... Inquiet plus qu'on ne peut l'imaginer, M. Lancelin: voyant l'heure avancer, décida d'aller au-devant de sa femme.

Il partit bientôt, accompagné de son beau-frère. L'étonnement des deux hommes ne fit que croître, lorsque arrivés devant le 8 de la rue Bruyère, ils constatèrent que personne ne répondait à leurs coups de sonnette.

« — Que s'est-il passé, répétait fébrilement l'ancien avoué.

« Tous deux allèrent qué: le commissaire, M. Dupuy. Nous fûmes plusieurs à être présents à l'instant fatidique où l'on put pénétrer dans la petite maison.

« L'électricité ne marchait pas, par suite d'un court-circuit, et c'est à l'aide d'une lampe qui éclairait mal que nous découvrîmes un spectacle qui tous nous figea de peur.

« Du sang... du sang... et deux malheureux cadavres, voilà ce qu'il fut possible de voir tout d'abord... Après on remarqua les traces de lutte... les meubles renversés... le couteau... le marteau et le pichet qui servirent à tuer et à défigurer Mme Lancelin et sa fille.

Mon compagnon, longtemps, poursuivit son récit, ne me faisant grâce d'aucun détail. Mais les faits sont trop neufs, encore présents à toutes les mémoires, pour avoir besoin de les rappeler.

Mme Lancelin et sa fille avaient été sauvagement assassinées, toutes deux avaient la tête broyée tant on s'était acharné sur elles. Et l'on sait quelle fut l'indignation soulevée lorsqu'on retrouva à terre quatre yeux qui avaient roulé... On avait arraché les yeux aux malheureuses ! Cela suffit... Après cela, il n'y a plus rien à dire...

On devait retrouver Christine et Léa, couchées dans leur chambre.

— Oui, c'est nous, dirent-elles aussitôt sans la moindre difficulté.

Et tout en s'habillant elles adressèrent quelques grossièretés aux agents.

Toute la nuit qui suivit et depuis, au juge d'instruction, elles firent le récit du drame, elles le racontent avec tout le cynisme que l'on imagine...

— Madame et Mademoiselle nous réprimandaient trop souvent... Elles étaient dures et injustes, ainsi commença Christine, et l'autre jour nous descendions de notre chambre en nous éclairant d'une bougie, car la fusion d'un plomb de la canalisation électrique avait plongé la maison dans l'obscurité. Nous avions pris soin de placer le bougeoir sur une assiette pour éviter que des gouttes de bougie fondue ne tombent sur le parquet. A ce moment il était 18 heures environ, Madame et Mademoiselle arrivèrent. Elles nous firent de vifs reproches au sujet de la panne d'électricité, nous accusant de négligence, d'imprudence et de méchanceté. Comme Mme Lancelin, menaçante, faisait mine de s'avancer vers moi, je suis entrée soudainement en fureur. Je lui ai donné un coup de poing qui la renversa. Me précipitant sur elle, je lui labourai le visage à coups d'ongles et je lui arrachai les deux yeux. Presque en même temps, Léa avait frappé Mlle Geneviève et lui avait arraché les yeux, elle aussi.

« Nous avons laissé nos patronnes étendues sur le palier du premier étage, pour aller à la cuisine chercher un marteau et un couteau. Revenues près des patronnes évanouies et geignant, ma sœur et moi, armées à tour de rôle du couteau et du marteau, nous avons frappé chacune notre adversaire.

« Bientôt Madame et Mademoiselle ne bougèrent plus. Cependant, elles respiraient toujours. Alors nous avons gagné notre chambre, où nous avons quitté nos vêtements tachés d'éclaboussures de sang.

Ces aveux, plusieurs fois renouvelés, ont été agrémentés de phrases telles que celles-ci :

— Je ne regrette rien, ce serait à refaire, je recommencerais.

D'autres fois, plus cyniques, Léa et Christine avouent :

— On s'est acharnées sur elles avec le couteau... Nous avons retroussé leurs jupes, nous avons déchiré leur linge et on a frappé aux cuisses au bas ventre... on a frappé tant qu'on a pu !

Et depuis, l'autopsie des deux corps martyrs a été pratiquée. Le médecin-légiste, dans son rapport, signalait que : Mlle Geneviève Lancelin avait reçu plus de trente coups de couteau aux cuisses... Quant aux nombreux coups de marteau que reçut Mme Lancelin à la tête, il a été impossible de le déterminer, le crâne ayant été trop broyé.

D'autre part, le médecin précisait que les quatre yeux avaient bien été arrachés avec les doigts...

BERNARD LAUZAC.

M. Goron, ancien chef de la Sûreté, est mort

M. Goron, qui fut de longues années chef de la Sûreté, vient de mourir. Ce fut un personnage très populaire, qui inspira bien souvent les romanciers en quête de « policers types », et dont les méthodes d'investigation sont demeurées très en honneur.

M. Goron, parti de très bas, et qui se haussa à force de ténacité jusqu'aux emplois « supérieurs », fut mêlé aux affaires les plus sensationnelles du siècle dernier. Notamment, il arrêta les anarchistes Ravachol et Vaillant. Depuis sa retraite, il avait écrit de nombreux livres sur sa vie et ses souvenirs.

M. Goron quand il était chef de la Sûreté. (W. W.)

SI LES FEMMES S'EN MÊLENT

Quelle erreur de croire qu'il est difficile de remplacer un bourreau et que rares sont ceux désirant embrasser cette sinistre profession ?

Antony Kozarek, le bourreau hongrois, étant mort, cent cinq candidats se présentèrent aussitôt pour briguer sa succession.

Parmi ces postulants se trouvaient... trois postulantes. L'une de celles-ci accompagnait sa candidature des quelques lignes suivantes :

« La vie ne m'a rien donné de ce que j'attendais. J'ai aimé des hommes qui m'ont trahie. D'autres m'ont aimée, que je n'aimais point et qui, pour m'avoir, m'ont rendue malheureuse. En exécutant des criminels, j'aurai l'impression de me venger de tous les hommes.

« Je jure d'accomplir ma besogne avec propreté, promptitude et bon cœur. »

Malgré ses bonnes dispositions, cette candidate fut évincée.

Elle ne se tint pas pour battue et, désireuse d'exercer sa vengeance contre les hommes, quelques jours avant l'exécution de Gorguloff, elle écrivit au président Lebrun une longue lettre, lui proposant d'exécuter elle-même l'assassin du président Doumer, afin de dégoûter à tout jamais un assassin, de quelque nationalité qu'il soit, de « l'assassiner ».

Sa requête eut le même sort que celle adressée au gouvernement hongrois.

Quelle mentalité, quelle inconscience ! Cette femme nous semble avoir sa place tout indiquée dans un asile d'aliénés.

Mais, au fait, pourquoi notre exécuteur des hautes œuvres, M. Deibler, n'intenterait-il pas un procès à cette ennemie des hommes ? Un procès pour tentative de concurrence déloyale...

JEAN CEY.

N° 150 - 8 Octobre 1933. 1 fr. Tous les Dimanches.

POLICE MAGAZINE

Lire, pages 10, 11 et 12, le remarquable reportage de notre envoyé spécial à Saint-Martin-de-Ré, MAURICE CORIEM, sur le départ des bagnards pour la Guyane. *Ci-dessus:* le « La-Martinière » gagnant le large. *(S. G. P.)*

Le Procès des sœurs Papin

(Voir photos page 16.)

Après douze heures de débats menés rondement, les jurés de la Sarthe ont rendu leur verdict.

Christine Papin a été condamnée à la peine de mort, Léa Papin à dix ans de travaux forcés.

La controverse médicale engagée entre les experts du parquet, les Drs Truelle, Baruch et Schutzenberger d'une part et le professeur Logre, cité par la défense d'autre part, s'est terminée par la victoire des premiers nommés : les deux sœurs ont été jugées responsables.

Mais dans quelles conditions ! Me Pierre Chautemps, le dévoué défenseur, se basant sur l'avis autorisé des plus éminents psychiâtres, avait démontré qu'un supplément d'information, en l'occurrence un nouvel examen médical, était nécessaire.

Alors on vit M. Riegert, procureur de la République, se dresser véhémentement contre cette demande alors qu'il venait, quelques minutes auparavant, la main sur le cœur, de déclarer que seule le préoccupait la recherche de la vérité !

Et les deux accusées n'avaient même point subi de ponctions lombaires, comme il en est ordonné maintenant dans tous les cas où un simple examen ne permet pas une certitude absolue.

— Responsabilité entière ! s'est écrié le procureur de la République.

Plus prudents, Me Pierre Chautemps et Me Germaine Brière ont dit :

— Il y a doute si vous voulez. Pour nous, c'est la folie...

Folie ! Le mot vient tout de suite à la pensée. Mais dans cette atroce circonstance on réalise que le vocable est usé, affaibli, et qu'il ne correspond plus à la stupéfiante réalité. Car le langage populaire place sous ce signe toutes les manifestations qui échappent à l'idée qu'il se fait de la norme.

Si cet autre mot, l'hystérie, avait gardé la signification lourde du sens scientifique chargé de la puissance mystérieuse que lui avait donné les savants du siècle dernier, c'est ce mot-là qu'il faudrait employer.

Quelle déconcertante confirmation des théories freudiennes. Et quel démenti formel à ceux qui nient la violente puissance de l'hérédité.

Etudions la famille Papin. Le père, brave homme d'ouvrier, ne peut être considéré comme un alcoolique. Mais il aime tant à boire un bon coup ! Et il lui arrive si souvent d'éprouver un irrésistible besoin, une soif organique, si l'on peut dire, d'alcool qu'on ne peut négliger cette particularité.

La mère est de caractère difficile. Le ménage marche mal. Un jour Mme Papin, brandissant un revolver, menace son mari de mort. Et c'est la séparation. Mme Papin, privée du produit du travail de son époux, s'en va se placer comme domestique sous son nom de jeune fille : Clémence Déré. Mais elle s'est auparavant débarrassée de ses enfants, Christine et Léa, mises par ses soins à l'orphelinat du Bon Pasteur.

Clémence Déré a une sœur qui est mariée. Cette sœur a un fils, Marc. Devenu jeune homme, Marc fera une méningite qui le laissera sans raison, à tel point qu'on devra l'interner à l'asile du Mans, où il est mort il y a quelques mois.

Et cette lourde ascendance, comment s'étonner qu'elle ait pu réunir dans les deux criminelles une hystérie nettement caractérisée, éclatant en accès de démence ?

Un fait : en septembre 1931, les deux sœurs firent irruption dans la mairie du Mans, à grands cris. Elles reprochaient au maire de leur avoir porté préjudice. Pourquoi ? Nul ne le sait. Econduites, elles partirent en proférant des menaces et, quelques jours après, écrivirent plusieurs lettres pour réitérer leurs allégations fantaisistes.

Emu, le magistrat réclama une enquête au commissaire central. Et M. Lancelin répondit :

— Ces deux petites sont bien un peu détraquées, mais elles ne sont pas dangereuses.

Ce à quoi le commissaire rétorqua :

— Eh bien, moi, à votre place, je ne garderais pas des domestiques comme celles-ci !

Quelle sanglante confirmation l'avenir devait réserver à ce sage conseil.

Comme Angèle Laval, Christine et Léa Papin ont agi dans un état morbide.

A la base, on trouve, en fouillant l'enfance, le caractère sournois, des instincts méchants et vicieux, les symptômes de troubles nerveux graves, qui, avec l'âge, sans les contraintes et les contingences d'une éducation qui aurait due être dirigée par un médecin, se développent.

Chez toutes, il y a ce besoin maladif de mariage.

Le crime du Mans est un crime de sadiques.

Dans le corsage de Mme Lancelin, le médecin-légiste a eu l'atroce surprise de découvrir les deux yeux de la femme arrachés comme l'avaient été ceux de sa fille.

Des yeux arrachés !

Tragique détail qu'on ne retrouve nulle part.

Si, pourtant, au théâtre du Grand-Guignol, dans une pièce qui s'appelle : *Un crime dans une maison de fous.*

GEORGES CHAPERON.

mère, la première maintenant ses accusations contre son père, la seconde défendant avec éner-

Le procès des sœurs Papin (voir article page 5), *les deux domestiques qui assassinèrent la femme et la fille de leur patron après leur avoir arraché les yeux, s'est déroulé au Mans, le 29 septembre. La foule était telle que le maire, pour éviter des incidents, avait interdit la circula-*

3me Année - No 134
CHAQUE SAMEDI

L'HEBDOMADAIRE DU REPORTAGE

14 Octobre 1933
16 PAGES - 1 fr. 25

VOILA

LA SARRE: PAIX OU GUERRE?

par PIERRE HAMP

KOLLAR

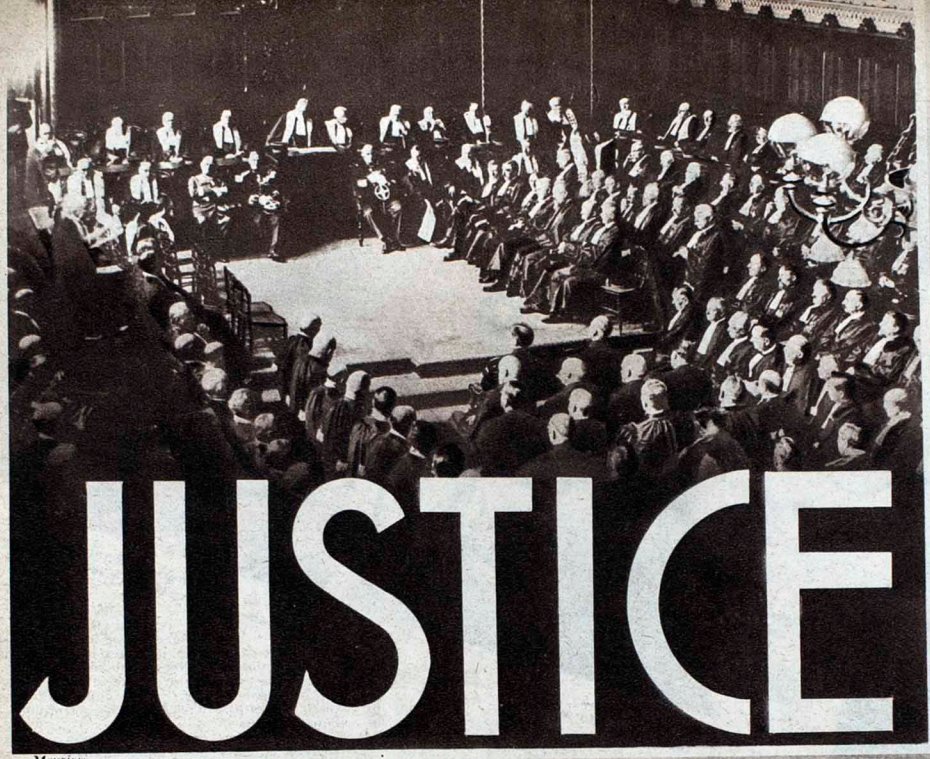

Meurisse

LE REPORTAGE DE LA SEMAINE

PAR CLAUDE BLANCHARD

JUSTICE ET FOLIE

H. Manuel

LE crime sauvage et sans motif des sœurs Papin, l'affaire Nozières, ne comportent ni l'une ni l'autre de mystère policier. Cependant, on a vu l'opinion profondément remuée. Des torrents de copie ont déferlé dans les journaux avec une abondance qui n'est pas près de se tarir et qu'on n'avait pas connue depuis Landru qui, lui, au contraire, a emporté dans la tombe son monstrueux secret. Dans les faits *matériels* de ces deux sanglantes histoires, il n'y a donc, hormis le scandale, rien qui puisse motiver l'intérêt passionné de la foule. Le mystère réside uniquement dans la psychose des criminels. Ce qui attire, ce qui hypnotise le public, c'est l'inconnu mental. Un esprit normalement équilibré ne conçoit pas que de pareils forfaits aient pu être commis dans toute la plénitude des facultés intellectuelles et l'instruction ne vise qu'à préciser les circonstances, anciennes ou récentes, à la faveur desquelles a pu éclore l'idée homicide et se développer, dans un cerveau, le dessein effroyable, avec l'insouciance ou la force de le réaliser.

Ces accusés, surtout Violette Nozières, présentent toutes les apparences de la raison, ils ne vaticinent pas, ils répondent avec une parfaite logique aux questions qu'on leur pose, ils se souviennent de tous les détails, ils opposent à leurs accusateurs un calme absolu. Leurs tares physiques apparentes ne sont pas plus graves que celles de beaucoup d'honnêtes gens. On les relâcherait qu'ils retourneraient tranquillement à leur vie quotidienne, reverraient leurs amis, reprendraient leur métier. Ils ne sont pas *fous*, du moins ils n'ont aucune des apparences habituelles d'un fou.

Mais malgré cela, on revoit ces deux sœurs arrachant les yeux de leurs victimes et l'autre, sous la suspension familiale, la jeune fille disant à sa mère qui hésite à absorber le poison : « Allons maman, un peu de courage ; fais comme papa. » Et le bon sens se révolte. N'y a-t-il pas tout de même quelque chose d'anormal derrière ces yeux calmes qui regardent les juges ?

Alors on commet des experts, des médecins aliénistes qui devront se prononcer « en leur âme et conscience » et répondre à ces trois questions immuables :

1° *L'accusé a-t-il commis son acte en état de démence aux termes de l'article 64 du Code pénal ?*

2° *L'accusé présente-t-il des anomalies mentales ou physiques de nature à atténuer ou à supprimer sa responsabilité ?*

3° *L'inculpé est-il un danger pour lui-même ou pour la sécurité des personnes et doit-il être interné dans un asile d'aliénés ?*

Mais que dit l'article 64 ? Le voici : *Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action ou lorsqu'il y a été contraint par une force à laquelle il n'a pas pu résister.*

La loi ne définit donc pas la démence et elle en est bien empêchée, car la folie, dans de nombreux cas, échappe à l'examen clinique et parfois elle côtoie la raison de si près qu'il devient impossible de marquer une séparation qui, en fait, n'existe pas. Entre un être raisonnable et un demi-fou, mettons un quart de fou, il n'y a souvent que des nuances extrêmement difficiles à saisir et qui ne peuvent se révéler qu'après des observations très longues et minutieuses.

En général, tous les crimes et tous les délits mettent en question la responsabilité mentale des prévenus. Ce qu'il est convenu d'appeler un esprit raisonnable fait la balance entre les conséquences pénales de l'acte et son motif réel. Il ne peut comprendre que l'assassin ait préféré le crime, et la justice se demande s'il n'y a pas quelque excuse pathologique à ce geste insensé.

Ce qu'on ignore, c'est que les grosses affaires ne sont pas les seules dans lesquelles l'expertise psychiatrique doit fixer le degré de culpabilité. Les récidivistes des petits vols, les rôdeurs, les maniaques, ainsi que toutes sortes de délinquants qu'on arrête sur la voie publique ou chez eux, sur la plainte de la famille ou des voisins, relèvent aussi de la médecine légale et les experts interviennent fréquemment, même dans les délits correctionnels.

Dans une cour aux bâtiments noircis, qui s'ouvre sur le quai de l'Horloge, en face d'un des plus charmants paysages de Paris, on voit une petite porte basse en face d'un bâtiment où les « fées du bitume » viennent en taxi, le sourire aux lèvres, subir la visite. Cette porte donne accès à trois marches qui descendent vers des locaux sombres, à demi enfoncés dans le sol. C'est l'infirmerie spéciale du Dépôt. La police n'entre pas ici. Les médecins qui en ont la charge sont seuls maîtres de tous les cerveaux détraqués que le panier à salade ramasse dans les commissariats.

Il règne, sous les plafonds bas, une odeur écœurante de caserne et d'asile de nuit. Tout le long d'un couloir s'alignent les portes des cellules à guichet. Le docteur Heuyer, auquel je viens demander comment on fait une expertise mentale, m'attend dans un bureau qui ressemble à un parloir de couvent, n'était un lit où le malade s'étend pour la visite et sur la table un petit marteau de caoutchouc qui sert à contrôler les réflexes.

« L'expertise, me dit-il, peut être réclamée soit par le juge d'instruction lorsqu'il se trouve que les circonstances du délit sont bizarres, soit par l'avocat de la défense. La nomination des experts est faite au choix des magistrats qui désignent un seul médecin quand l'affaire relève du petit Parquet et trois quand elle est plus importante.

« Le travail commence par un examen très attentif du dossier dans lequel on analyse tous les détails de l'acte afin de se créer une première opinion sur la préméditation. Le forfait a-t-il été commis par un individu intelligent qui a tout combiné avec soin dans l'exécution de son projet ? Ceci est déjà très important et réclame deux ou trois jours de réflexions.

« Ensuite, le médecin expert entre en contact avec le prévenu, lequel est toujours averti que l'examen qu'il va subir portera sur son état mental. Il n'est pas question, notez bien, de le « cuisiner » à son insu. La première question qu'on lui pose et qui peut paraître à première vue un peu trop simpliste est celle-ci : « Etes-vous fou ? » La réponse n'est pas sans importance. Un fou peut, en protestant de sa parfaite santé mentale, déceler par là même sa folie.

« Cependant, il faut une grande prudence et une parfaite connaissance de la psychiatrie pour ne pas indiquer à un simulateur possible, par la manière dont on le questionne, les réponses qu'il doit faire.

« Au cours de la conversation, il s'agit d'obtenir du prévenu tous les renseignements possibles sur ses antécédents, son milieu social, les mœurs de sa famille, les maladies des parents, les incidents particuliers qui ont pu dans la jeunesse avoir une influence sur l'évolution mentale.

« Les modalités du crime ou du délit, ainsi que le résultat de cette première enquête, orientent le médecin vers tel ou tel état pathologique. S'il s'agit d'un vol inutile que ne dictait aucune nécessité et que les antécédents ne pouvaient laisser prévoir, ou bien encore dans le cas d'un meurtre sauvage au cours duquel l'assassin s'est acharné d'un façon absurde sur sa victime après la mort, on recherche si l'accusé n'est pas épileptique.

« L'épilepsie a, en effet, pour conséquence de créer, par moment, un « état

Rap.

Détective, New-York Times, Associated-Press.

G.-L. Manuel

Faut-il chercher dans ces yeux la marque de la folie ? Voici, de haut en bas, les sœurs Papin, Violette Nozières, Guy Davin et Philipponet.

Le docteur Heuyer nous dit : « Nous sommes désarmés devant la loi qui ne nous donne pas la possibilité d'une définition de la responsabilité mentale »

H. Manuel

Un examen mental devant le docteur Clérambault à la Conciergerie.

G.-L. Manuel.

Le docteur Logre déclare : « Il faut apporter au régime des expertises mentales de sérieuses réformes ».

H. Manuel.

Intérieur de l'infirmerie spéciale du Dépôt des malades ne nécessitant pas l'isolement.

Carrière.

second », des périodes d'inconscience, après lesquelles le malade, revenu à un état normal, ne se souvient plus de rien. Pendant cette « *absence épileptique* » — c'est le nom scientifique de ce symptôme — la personne n'est plus elle-même et elle obéit à une volonté étrangère à sa propre personnalité. De là provient parfois l'*automatisme ambulatoire*, vulgairement appelé *somnambulisme*, toujours suivi de l'amnésie cérébrale. »

Faut-il donc croire que certains criminels sont sincères quand ils disent qu'ils ne se souviennent pas de leur crime ?

C'est parfaitement exact, poursuit mon savant interlocuteur. L'absence épileptique se constate fréquemment chez les maniaques, dans les attentats publics à la pudeur. Il faut dire que le crime commis dans cet « état second » est exceptionnel, mais l'épileptique à l'état de veille montre des réactions impulsives, des explosions de fureur disproportionnées avec leur cause et qui expliquent divers genres d'attentats. Quand on demande à ces coupables : « Pourquoi avez-vous fait cela ? » et qu'ils répondent : « Je ne sais pas, j'ai vu rouge », l'expert doit regarder dans les antécédents ou dans le passé de l'inculpé s'il n'y a pas eu de phénomènes épileptiformes : morsure de la langue, chute, perte de connaissance, secousses musculaires, etc..., car il est impossible de simuler ces symptômes. Malheureusement, la tâche du psychiatre n'est pas toujours aussi facile. Bien que l'examen clinique ne révèle rien, il faut tenir compte de la stupidité de l'acte.

« Dans d'autres cas, le crime ou le délit trouvent leur excuse dans la *paralysie générale*. Il y a des vols commis sans précaution aucune devant des témoins et qui relèvent de la « *démence paralytique* ». De même les tueries effroyables que, de temps à autre, les journaux relatent. Avant les vacances, boulevard Saint-Michel, un homme sort un revolver et se met à tirer sur les passants. On l'arrête et l'on trouve qu'il est en proie au délire de la persécution, qu'il a des hallucinations auditives. Il croit que la T. S. F. lui envoie des conseils homicides, car elle lui révèle, en même temps, les sarcasmes d'une foule de gens qui le traitent d'homosexuel. Il voulait, pour éviter ces railleries, se faire greffer des glandes de singe et il en est arrivé à massacrer des femmes qui passaient dans la rue. Chez certains individus, la folie se diagnostique par des examens gustatifs et olfactifs. Ils se plaignent du goût de la nourriture et des mauvaises odeurs que leurs ennemis leur envoient pour les taquiner.

« Ces horribles tragédies collectives dans lesquelles disparaissent des familles entières, ont aussi pour cause le délire mystique. Le malheureux assassin ne pense qu'à rapprocher plus vite de Dieu ceux qu'il aime. On connaît aussi, dans le même ordre, le meurtre humanitaire ou philanthropique, dans lequel le meurtrier croit obéir à des ordres. C'est ce qu'on appelle l'*hallucination impérative*.

« Tout ce que je viens de vous dire ne concerne que les grands malades, et le médecin aboutit sans hésitation au non-lieu et à l'internement.

« Mais, en dehors des aliénés véritables, il y a encore tous les demi-fous pour lesquels l'expertise mentale se révèle beaucoup plus délicate. En premier lieu, il faut noter les obsédés (les psychasténiques) qui fournissent aux prisons tout un contingent de malfaiteurs. L'idée obsédante est toujours accompagnée d'une anxiété qui prend l'aspect d'une lutte intérieure, d'un conflit entre le bien et le mal, qui plonge celui qui en est atteint dans de véritables souffrances qu'il est presque impossible de simuler, car cette angoisse dépend de la maladie et non de la nature de l'acte.

L'obsession peut avoir des symptômes extraordinaires. Par exemple, la recherche d'un nombre ou d'un mot qu'on ne trouve jamais. Il y a l'obsession de la saleté qui pousse le malade à ne rien toucher qu'avec des gants.

« Le kleptomane est aussi un obsédé. Il ne vole pas pour tirer parti de son larcin. Une dame fortunée volait des gâteaux et renvoyait l'argent anonymement au pâtissier. Les experts ne se laissent pas prendre aux discours des vrais voleurs qui invoquent la kleptomanie, car l'anxiété est un signe certain du trouble pathologique.

« Une autre catégorie de demi-aliénés est formée par les *paranoïaques*, c'est-à-dire par les individus anti-sociaux, dont le mal consiste en ce qu'ils se croient toujours lésés. Ceux-là revendiquent éternellement ce qu'ils *disent être leur dû ou leur droit et cela finit par des coups de revolver.*

« M. Bayle, le chef du laboratoire de la Police Judiciaire, qui fut assassiné, en plein Palais de Justice, est tombé sous les balles d'un paranoïaque !

« On dit encore un *processif revendicateur*. Ces gens-là sont à la limite du normal et malgré tout ils peuvent être un danger public.

« On se souvient peut-être de l'affaire de cet inventeur qui, avant la guerre, imaginait des machines volantes. Il demande des capitaux à M. Deutsch de la Meurthe et, comme celui-ci refuse, il le menace. On arrête l'inventeur. Les experts concluent au *délire de revendications* et on l'interne comme irresponsable. Mais, en prison, bien entendu, il réclame. Au bout de neuf mois, on le relâche. Pendant les hostilités, son esprit fertile découvre le cerf-volant mitrailleur, un système de ballonnets portant des fils de fer barbelés contre les avions et la congélation du détroit de Gibraltar pour empêcher la guerre sous-marine. Après l'armistice, il poursuit sa brillante carrière, mais, à la fin, on est obligé de l'interner à nouveau pour menaces à de hauts personnages qui refusaient, et pour cause, ces inventions. C'est le type du paranoïaque.

« On compte de plus les nombreuses variétés de *pervers instructifs* qu'on nommait autrefois les *fous moraux*. Parmi eux se recrutent nombre d'ennemis de la société, récidivistes de l'assassinat, de l'incendie volontaire, etc... Le cas de Guy Davin est remarquable. Davin était un « grand pervers ».

— Cependant, vous avez conclu, docteur, à sa responsabilité.

— Justement, c'est là que se place une question assez grave sur la définition légale de la démence. En psychiatrie, la démence est un affaiblissement plus ou moins grand des facultés intellectuelles. Faut-il y faire entrer les obsédés, les intoxiqués, les alcooliques ?

« L'alcoolisme subaigu est une forme reconnue de la folie. Mais, en état d'ivresse, quelle est la part des responsabilités ? J'ai vu à l'infirmerie spéciale un individu interné pour la quarante-cinquième fois sur les syndromes de l'alcoolisme subaigu. Ces gens-là et bien d'autres sont à la limite de la raison. Si le médecin, obéissant à sa conscience, se prononce pour la responsabilité limitée, il va remettre en liberté, à bref délai, un récidiviste certain. La société ne sera pas protégée. Ainsi la justice met l'expert aliéniste entre sa conscience professionnelle et sa conscience sociale. On lui demande de remplacer les juges et ce n'est pas son rôle. Le mal provient des questions auxquelles l'expert doit répondre. Ce qu'il importerait avant tout de nous demander, continue le docteur Heuyer, c'est ceci : L'accusé est-il un malade ? Si oui, est-il curable ? Même malade, une peine est-elle capable de l'intimider ? Dans l'état actuel des choses, nous avons à choisir pour les inculpés entre les deux extrêmes : la prison ou l'asile. De sorte qu'on envoie en prison des demis-fous et à l'asile des criminels. La faute est grande dans les deux sens.

« Faut-il rappeler l'expertise que j'ai faite sur le roi du cambriolage de Versailles ? Cet homme était d'une intelligence remarquable et il avait fait plus de cent cinquante cambriolages sans être pris. L'enquête me prouve que, tout jeune, il a été séquestré par son père dans une cave où il apprend, par nécessité, à crocheter les serrures. A dix-sept ans, première arrestation à Dunkerque où on le reconnaît irresponsable. Après son service militaire, il met en coupe réglée la région de Vaucresson-Versailles et se comporte comme un révolté, apôtre de la reprise individuelle. On lui découvre même des côtés généreux. Il payait les mois de nourrice d'un enfant qui ne lui était rien. J'ai dû, afin de ne pas le remettre encore une fois en état de nuire, me prononcer pour la responsabilité entière, alors que, évidemment, cet homme n'était pas normal. C'est la loi et les institutions qui sont mal adaptées. Nous réclamons depuis longtemps la création d'*asiles de sûreté* où les criminels demi-fous seraient mis en captivité en même temps qu'ils seraient soignés. Il faudrait écarter toute idée de peine répressive pour ne penser qu'à la santé sociale.

« A ce point de vue, beaucoup de pays étrangers sont très en avance sur nous. A Eurth (Bas-Rhin), il existe un asile de ce genre, créé par les Allemands, et qui fonctionne très bien. L'Italie, la Russie soviétique, la Belgique ont fait aussi de très grands progrès dans les réformes de leur Code pénal. Nous, nous en sommes toujours au vieux principe de la responsabilité humaine et du libre arbitre.

« Le magistrat qui voit, par déformation professionnelle, beaucoup plus l'acte que celui qui l'a commis, n'écoute pas les remarques des médecins. Est-il responsable, oui ou non ? Si c'est oui, le Tribunal applique le tarif du Code. Si c'est non, le sujet est fou et on l'envoie au cabanon. Il ne veut faire aucune différence entre un fou furieux et un toqué. Je vais plus loin. Je prétends que tous les accusés, sans exception, devraient subir un examen mental. Cela existe bien pour les mineurs qui font l'objet, qu'ils soient en liberté ou non, d'une enquête sociale et d'un examen psycho-physiologique. Cela supposerait un vaste laboratoire d'anthropologie criminelle. Pourquoi pas ?

« D'autre part, on ne nous donne pas les moyens de faire une enquête longue et approfondie. Les psychoses mentales ne se découvrent pas en deux ou trois jours. Il faut quelquefois observer longtemps, nuit et jour, un aliéné pour savoir si sa maladie est réelle ou simulée. Or les gardiens de prison n'ont même pas le droit de répondre aux questions de l'expert. Comment l'accusé mange-t-il ? Comment dort-il ? Tout cela est très important. Il faudrait un personnel spécialisé et ce n'est pas là la fonction des geôliers.

« Vous savez, c'est une tâche bien difficile ! conclut en soupirant le docteur Heuyer. »

En quittant le savant psychiâtre, je suis allé recueillir l'opinion de son confrère, le docteur Logre, lui aussi médecin de l'infirmerie spéciale du Dépôt.

Le docteur Logre a été cité récemment comme contre-expert officieux de la défense dans l'affaire des sœurs Papin.

« Tout le mal vient de ceci, dit-il, la justice pose aux experts des questions d'ordre *métaphysique*, c'est-à-dire qui appartiennent à l'état moral des prévenus et ils doivent répondre comme s'il s'agissait d'un mal physique en déclarant dans quelle mesure le sujet est malade. Il est impossible, dans ces conditions, de s'exprimer dans un esprit de justice.

« Définir véritablement un état mental est une tâche très compliquée qui demande des mois et des mois. On ne peut, en effet, se fier aux apparences. Les médecins aliénistes rencontrent fréquemment, par exemple, des cas de *délire réticent*. Cette psychose particulière concerne les aliénés qui ne veulent pas avouer leur folie et qui emploient toute leur habileté à cacher ce dont ils souffrent. Ils pensent qu'on ne va pas les croire ou bien qu'on leur veut du mal. Pour les faire avouer, la psychanalyse doit s'exercer avec une prudence et une patience parfaites. Or, actuellement, les examens sont beaucoup trop sommaires. Les docteurs qui ont examiné les sœurs Papin les ont vues chacun deux fois une demi-heure L'expert se trouve devant un juge qui représente, malgré tout, l'accusation et la défense de la société. Ce magistrat accuse le psychiâtre de voir des fous partout et, par réaction, il ne voudrait en voir nulle part. Comme c'est le magistrat qui désigne les experts, il est amené tout naturellement à fixer son choix sur ceux qui s'opposeront le moins à la reconnaissance de la culpabilité. C'est pourquoi les experts ont très souvent la *confiance* de l'accusation et cette dernière demande qu'on lui dise avec netteté si le prévenu est responsable ou non.

« Hélas ! dans beaucoup de circonstances, la psychiatrie répond : « Ni oui, ni non ». Alors, que se passe-t-il ? L'expert, pour ne pas répondre non, est obligé de répondre oui. »

Je demandai au docteur Logre ce qu'il pensait à ce propos de l'affaire Papin.

« On a conclu, me dit mon interlocuteur, que ces deux femmes étaient en pleine possession de leurs facultés, alors qu'on ne trouve dans ce drame aucun motif, aucune excuse. Je pense à la hideur et à la férocité de ce crime, sans exemple dans les annales judiciaires, et je ne vois aucune autre raison qu'une inexplicable furie. Il y a là un signe évident de psychose mentale ! Nous sommes en présence, incontestablement, d'un acte commis par deux aliénées. Son absurdité même le prouve. Il semble bien qu'il ait pour cause principale une sorte de délire à deux, aboutissant à du sadisme favorisé par un terrain épileptique.

« On argue que, devant le médecin, Christine (l'aînée) a proclamé que ses manifestations de folie étaient de la comédie. Je crois qu'il faut voir là une preuve de plus de la maladie. A l'infirmerie spéciale et dans les expertises, sur cent malades qui avouent spontanément, ou seulement après quelques questions, être des simulateurs, quatre-vingt-dix sont en réalité de véritables aliénés.

« Ce qui est sérieux dans cette affaire, me dit pour conclure le docteur Logre, c'est qu'elle laisse un grand doute. Elle a mis en évidence, devant l'opinion, la nécessité d'apporter au régime d'expertises mentales en vigueur des réformes sérieuses destinées à assurer, en même temps qu'une meilleure protection de la société, la sauvegarde et le traitement des irresponsables à tous les degrés. »

Claude BLANCHARD.

« Avec les sœurs Papin, devant un crime d'une telle sauvagerie, je conclus à l'évidence d'un acte commis par deux aliénées », déclare le docteur Logre.

Rap.

N° 154 - 5 Novembre 1933. 1 fr. Tous les Dimanches.

POLICE MAGAZINE

l'évasion des cinq

Lire, page 12, l'émouvant récit de l'audacieuse évasion des cinq bagnards à la maison centrale de Fontevrault. *Ci-dessus :* les quatre évadés qui furent arrêtés à Chinon. *De gauche à droite :* Vaumorin, Lanio, Kistiaens et Ovaère. *(F. P.)*

Après le procès des sœurs Papin

A-T-ON CONDAMNÉ DEUX FOLLES !

La salle de la Cour d'assises du Mans pendant le procès.

Un grand expert, le Dr Logre, contre l'expertise officielle

Un crime horrible... Le plus horrible des crimes. Le plus invraisemblable aussi. Mais l'horreur a dépassé l'incroyable. Christine Papin, nous l'avons dit, a été condamnée à mort. Sa sœur Léa, à dix ans de travaux forcés.

Peines théoriques. On n'envoie pas les femmes au bagne. On n'envoie pas les femmes à l'échafaud.

La décision du jury a répondu à la seule question qui se posait et pouvait se poser : les deux misérables sont-elles folles ? Le jury a répondu. Mais sa réponse n'apporte pas la solution de la question posée.

J'entends bien que l'opinion populaire apprécie ce verdict avec un bon sens brutal. Le mal est-il grand, parce que deux affreuses filles s'en iront en prison pour dix ans, ou pour toute la vie, après avoir sans raison arraché les yeux de leurs patronnes et tailladé atrocement leurs chairs déjà refroidies par la mort ?

On peut admettre que la société a le droit de se défendre, droit plus facile et plus nécessaire que celui de punir.

Mais le triste cas des déplorables sœurs Papin révèle un danger social qui menace d'autres accusés et surtout la justice elle-même. Ce danger, c'est la terrible omnipotence de l'expert dont la science humaine est faillible.

Ici, il apparaît que les experts se sont trompés.

Nul, en tout cas, ne peut dire après le jury : Les sœurs Papin sont responsables. Elles ont été justement condamnées.

Constatations des experts.

Trois experts ont conclu à leur lucidité, à leur responsabilité. Trois experts, et non des moindres : les Drs Truelle, Schutzenberger et Baruck.

Avant de recueillir et d'exposer ici d'autres opinions également éminentes, il n'est pas interdit de soumettre au simple bon sens des conclusions dont dépend une décision de justice, entachée de la terrible autorité de la chose jugée.

L'expertise des trois savants est précédée de l'examen des deux criminelles. Elle constate que les sœurs Papin se présentent « avec une attitude hostile, regards baissés ». Le rapport mentionne que « l'une et l'autre présentent une dureté du regard quand elles lèvent les yeux ».

Observées chacune pour son compte, « Christine répond toujours la première quand on lui pose une question ». Quant à Léa, elle « regarde sa sœur et quand Christine termine une phrase, Léa en répète la fin presque mot à mot ».

Telles sont les premières observations déterminantes. Ensuite, les experts ont remarqué, en dehors l'absence de toute émotion chez les deux jeunes monstres.

Ils ont aussi observé une fureur de Léa leur criant, du moins, s'adressant à l'un d'eux : « Pourquoi me regardez-vous comme ça dans les yeux ? C'est ce que vous croyez qu'on est des folles ? »

En prison, les deux sœurs ont été en proie à des crises d'apparence erotique ou [illegible]

Elles menaçaient tout le monde, parlaient d'arracher des yeux et se répandaient en propos obscènes.

Les experts ont conclu à la simulation. Cette conclusion n'est pas dérivée d'une observation scientifique, mais d'un aveu de Christine Papin à l'une de ses gardiennes.

Sur quoi le rapport conclut à la pleine et entière responsabilité des accusées.

Le bon sens, d'abord, va tenter de leur répondre. Et puis, après le bon sens, des savants d'accord avec le bon sens.

Il faut, pour comprendre une expertise souvent surprenante, connaître les habitudes des experts. Il n'y a pas d'exemple dans les annales judiciaires d'une seule expertise où des experts, cependant divers, n'aient pas été unanimement d'accord. Concert inexplicable pour les profanes. Quel est le souci de tous les experts ? Ne pas laisser voir au public — ni à la justice, c'est la même chose — les controverses qui ont accompagné leurs observations. Les experts ont un souci : se mettre d'accord ; ils interprètent même ce souci comme un devoir.

Alors, ils écartent délibérément tout ce qui a été sujet à discussion entre eux pour n'admettre que les points communs.

Nous verrons, en revenant sur les faits effroyables ou répugnants du crime, qu'ils ne semblent pas avoir retenu l'attention des experts.

La nature érotique du forfait, la trouble et jumelle passion des deux sœurs n'a pas été mentionnée. Et pourtant...

Un crime érotique.

Le 2 février dernier, Mme et Mlle Lancelin, bourgeoises du Mans, rentrant de promenade, furent assaillies dans l'escalier de leur demeure par leurs deux domestiques, les sœurs Papin. On sait les faits, qu'au surplus nous avons contés ici même. On ne les sait pas complètement. On s'en tient à l'atrocité suffisante et effarante des yeux arrachés aux victimes : Ceux de Mme Lancelin retrouvés dans son corsage et un œil de Mlle Lancelin dans l'escalier. Les filles assassines avaient d'abord assommé leurs patronnes avec un pot d'étain. Puis elles ont employé le marteau et le couteau.

Avec le couteau notamment, elles ont entaillé, tailladé la chair la plus intime des victimes. Les parties sexuelles semblent avoir excité l'abominable curiosité de Christine et de Léa Papin, qui les ont mutilées, faisant, selon le mot de l'une d'elles aux assises, des « enciselures ».

Un sentiment morbidement érotique a commandé ou accompagné le drame.

Ne mêlons pas la littérature à cette épouvante. Ne parlons pas de « crime provincial ». N'évoquons pas les mœurs clandestines et reculées de la petite ville. Mais retenons de cette atmosphère ce qui explique, non pas le crime, mais les criminelles.

Christine et Léa ont été élevées dans un ouvroir. Elles n'en sont sorties que pour entrer « en service », dans des maisons de province où elles ne « sortaient pas ». Elles ont vécu une vie de recluses, dans une ville fermée, dans une maison austère, avec de grands désirs sexuels cachés et soudain déchaînés. Drame de la sexualité.

Cherchez d'autres motifs. Haine du maître ? Colère ?

Sentiments qui ne se manifestent pas avec cette atroce intensité. Songez qu'elles ont frappé, tailladé, fait ces « enciselures » secrètes après la mort des victimes.

Lisez les aveux du dossier, notamment ceux faits aux experts :

« J'ai sauté sur Madame et je lui ai arraché les yeux », dit Christine. Puis elle se reprend : « Non. Je me trompe. C'est à Mademoiselle que j'ai arraché les yeux. »

On lui demande si elle éprouve du regret de son acte — et quel acte !

— Non... Je ne sais pas si je regrette...

Vous savez les faits. Ecoutons le bon sens.

Témoignages négligés.

Tous les patrons qui ont employé les sœurs ont été unanimes : Elles étaient sombres, renfermées, irritables. Et plus spécialement Christine.

Le malheureux M. Lancelin, époux et père si terriblement éprouvé, a dit au juge d'instruction :

— Nos domestiques étaient devenues silencieuses et taciturnes.

M. Rinjard, beau-frère de M. Lancelin, a déclaré :

— J'avais remarqué que Léa avait maigri et qu'elle avait depuis quelque temps des yeux bizarres.

M. le maire du Mans et M. Namur, commissaire de police, ayant reçu ces deux filles pour une affaire administrative, s'émurent. C'était une semaine avant le crime. Christine et Léa Papin accusaient l'honorable maire de les persécuter ! Leur attitude fut telle que M. Namur fit prévenir M. Lancelin : « Je vous conseille, dit-il, de ne pas garder ces deux filles à votre service. Elles me paraissent détraquées. »

Et ce fut le crime.

Et ce fut la condamnation qui, d'après les experts, reconnut les sœurs Papin pleinement et entièrement responsables.

La théorie de l'expertise combattue par un grand expert.

Ni le verdict, ni l'expertise ne peuvent après cela, satisfaire un esprit soucieux de justice.

Le bon sens s'émeut.

La science aussi.

Un autre expert s'est prononcé. Et quel expert !

M. le Dr Logre, expert près la Cour d'appel de la Seine, est le directeur honoraire de l'infirmerie spéciale du Dépôt, médecin de la Préfecture de police. Sa compétence la plus haute peut-être en matière de psychiatrie légale, est consultée dans les affaires judiciaires les plus fameuses de ce temps.

Sollicité par la défense, il a consenti à venir déposer aux assises du Mans, où se jugeait l'affaire Papin.

J'ai voulu le voir. Non pas pour lui demander de refaire sa déposition, mais pour recueillir sa décisive opinion. M. le Dr Logre a bien voulu me consacrer une heure pour me l'exposer lumineusement et péremptoirement. Il m'importait aussi d'entretenir le praticien qui, depuis cette déposition, et seulement après elle, avait, vu et entendu les sœurs Papin.

Je dois dire ici l'affabilité de son accueil. Et, s'il était nécessaire de démentir l'humour d'une légende qui prête souvent aux aliénistes une paradoxale originalité, il y suffirait de la lucidité persuasive et douce, de l'implacable logique et de la séduisante conviction de M. le Dr Logre.

Aussi bien, j'entends naturellement m'effacer devant lui et vous le faire en tendre.

C'est, d'abord, la théorie de l'expertise présentée par un grand expert :

— L'expert, en fait, et singulièrement l'expert aliéniste, est le maître de l'affaire. Il en décide. Le jury, et même le juge, ne retiennent pas de sa conclusion seulement un élément d'information, mais, de plus en plus, un élément de conviction.

« Après sa déposition, quand il déclare l'accusé responsable, l'avocat ne peut plus plaider le doute de la folie.

— Il peut, Monsieur le docteur, faire appel à des contre-experts ?

— A des témoins, voulez-vous dire. L'expert légal seul compte. Après ma déposition, Me Pierre Chautemps a demandé une expertise nouvelle. Sa demande a été repoussée. Quant aux jurés, ils se méfient de l'expert cité par la défense, encore qu'il soit le même que cite souvent l'accusation.

Ce que M. le Dr Logre ne veut pas me dire, mais ce que je sais, c'est ceci : pour le jury, l'expert de la défense est « payé » par l'accusé. Ce que je sais aussi : dans cette affaire, le Dr Logre n'a pas touché, n'a pas voulu toucher d'honoraires. C'est sa conscience qui a parlé. Il a fait son devoir. Mais était-il nécessaire de le dire ?

Le jury, écœuré des abominables détails du crime, a été soulagé quand on lui a apporté une assertion officielle et garantie de responsabilité. Il a condamné. Il s'est cru dispensé de juger.

Deux sadiques ignorées des experts.

— Le rapport, me dit M. le Dr Logre, ne mentionne pas l'attachement anormal des deux sœurs. Il constate une affection saine que tout contredit. Les deux sœurs, interrogées sur le caractère de leur union, ont répondu qu'elle ne cachait rien de trouble. Cette déclaration a suffi aux experts, encore qu'ils considèrent ces filles comme des simulatrices, donc des menteuses. Il est impossible de les suivre. Les sœurs Papin présentent toutes les apparences d'une affection anormale et amoureuse. Elles ne sortaient pas. On ne leur connaît nulle aventure sentimentale. Elles sont pourtant, nous le verrons, des obsédées sexuelles. Le dimanche, elles passaient, enfermées ensemble, leurs heures de liberté. Après le crime, on les a découvertes couchées dans le même lit.

« Quand on les a séparées à la prison, un désespoir insensé s'est manifesté chez Christine. Un amant éloigné d'une maîtresse adorée n'aurait pas de pires manifestations de douleur. Elle appelait sa sœur chérie, jour et nuit. Elle prononçait des paroles obscènes, sous l'influence d'un furieux désir insatisfait.

« Quand on les a réunies, elle a eu une véritable crise. Elle s'est jetée sur Léa, en l'étreignant et en déchirant sa chemise, voulant mettre sa chair à nu. Elle répétait : « Dis oui ! Dis oui ! »

Mots chargés sans doute, dans leurs étreintes secrètes, d'un sens ignoré et de plaisirs consentis.

— Christine, me dit encore le Dr Logre, a donné de cette attitude une explication qu'il faut retenir : « Au cours d'une vie antérieure, ma sœur a été mon mari. »

Car elles paraissent s'être livrées aux pratiques d'un mysticisme spirite sommaire mais érotique.

— Les experts, conclut mon interlocuteur, ont décidé que cette affection était cependant anormale.

— La nature du crime a dû, toutefois, retenir leur attention ?

— La nature du crime est nettement sadique. Les « enciselures », ce raffinement criminel, faites au point de la chair la plus secrète, en témoignent. Le fait seul d'arracher les yeux, de les plonger ensuite dans le corsage de l'une des victimes suffirait à lui conférer ce caractère. La préoccupation érotique est constante. Or, le rapport des experts ne le mentionne même pas !

Les lacunes de l'expertise.

Les experts officiels, lors de la confrontation, ne vous ont-ils pas reproché de vous décider sur le cas de deux accusées que vous ne connaissiez pas, que vous n'aviez jamais vues ?

— Je ne me décidais pas ! Je n'ai pas dit : elles sont irresponsables. J'ai dit : On ne peut pas conclure, sans une nouvelle observation, sur leur responsabilité. Il est vrai que je ne les ai pas vues. Ce n'est pas ma faute. Sans doute, cela eût été préférable. Cependant, je dois vous dire ceci : en matière aléniste, il n'est pas nécessaire de voir le sujet pour se faire une opinion — je ne dis pas une certitude. Si je traite un cardiaque, j'ai besoin d'entendre son cœur. Mais, pour étudier un dément, je puis me renseigner par ses actes, mieux que par ses mots. Le dossier, qui m'a été adressé, m'a renseigné sur les actes et sur les pensées exprimées des accusées. Ceci me suffisait pour formuler un avis.

« Que demandais-je, en somme ? Un supplément d'enquête, une expertise plus complète, celle-ci ne s'étant pas prononcée sur les faits les plus importants.

Un exemple m'est apporté ainsi par le Maître. Celui-là même que j'ai cité déjà. Le maire du Mans, le commissaire de police, ont prévenu M. Lancelin. Ce sont des hommes habitués à rencontrer des anormaux. Il faut tenir compte de leur avis. Surtout accompagné de ce conseil que ce pauvre M. Lancelin n'a pas suivi.

— Les sœurs Papin prétendaient que le maire du Mans leur voulait du mal. C'étaient des « persécutées ». Or, qu'ont fait les experts ? Ils les ont interrogées : « Qu'alliez-vous faire à la mairie et chez le commissaire ? » Elles ont répondu : « C'était pour avoir des pièces pour obtenir notre émancipation. » Sur quoi les experts concluent que l'attitude des deux bonnes est correcte.

« En somme, ils n'ont pas cru le maire du Mans, ni le commissaire de police. Mais ils ont cru les sœurs Papin. Ce n'est pas très logique.

— N'ont-ils pas déclaré que les crises érotiques constatées étaient simulées ?

— Effectivement. Mais ils n'ont observé aucun caractère simulatif. Ils s'en rapportent à des aveux de Christine Papin. Or, c'est une suggestionnée. Un simulateur n'avoue jamais la simulation. La surveillante leur dit : « Vous êtes des simulatrices. » Elles répondent : « Oui. » Il faut aussi penser quelle explication leur honte pouvait donner après coup à leurs scènes de passion. Quand nous voulons, dans les cas douteux, comme celui-ci, observer un simulateur possible, il faut pratiquer la psychanalyse. Cela peut durer des mois. Et il y faut la collaboration d'un personnel spécialisé.

— Les experts n'ont-ils pas réagi lors de votre déposition ?

— Le Dr Truelle m'a reproché de pas avoir vu les accusées. J'ai répondu ce que vous savez. Le Dr Schutzenberger m'a répondu en me prêtant une pensée que je n'ai pas eue. A savoir que les deux sœurs auraient eu une crise d'épilepsie toutes les deux ensemble, à la fois. Je n'ai rien prétendu de tel. Epilepsie ? Je ne sais. Je crois à certains diagnostics relevés dans les faits. Crise avec bave. Mais pas de manifestation double. Quand un fou engendre une folie voisine, cas fréquent, il y a toujours un sujet actif et un sujet passif. C'est exactement le cas ici. Christine est active et ordonne. Léa est passive et obéit. Les experts n'ont pas noté cette observation.

« J'ai l'impression que le troisième d'entre eux a été ému par ma déposition. Le Dr Baruck, en effet, ne m'a pas contredit. Il s'est borné à déclarer : « Je suis d'accord avec le Dr Logre psychologiquement, mais non pathologiquement. » Ce qui ne signifie rien, sinon un désir de ne pas démentir les autres experts et l'expertise qu'il a signée.

— Vous avez vu, après votre déposition, ces filles qu'on vous reprochait de ne pas avoir vues avant. Vous les avez entendues. Leur attitude n'était pas de nature à modifier vos conclusions ?

— Non. Mais je ne les ai pas vues comme il l'eût fallu pour me faire une certitude. J'ai vu des filles amorphes, indifférentes, réticentes, impassibles ; telles que je les imaginais. Et telles qu'elles doivent être pour confirmer l'opinion que j'ai exprimée.

Et le savant me répète encore en conclusion de notre entretien :

— Je ne dis pas que les sœurs Papin sont irresponsables. Je dis que le rapport n'établit pas leur responsabilité. Je dis qu'il faut un autre examen pour le savoir.

Cette consultation d'un expert, d'un grand expert parmi les plus grands, pourrait suffire.

J'ai voulu cependant entendre d'autres savants.

Le jury a-t-il condamné deux folles ? Et surtout, cette affreuse affaire pourra-t-elle démontrer le péril de l'infaillibilité des expertises officielles où la science incertaine des hommes se substitue à leur difficile justice ?

(A suivre.) MAURICE CORIEM.

Les cadavres atrocement mutilés des victimes (Mme et Mlle Lancelin).

Le banc des accusés.

La maison du crime (la croix indique la pièce où les deux sœurs attendirent la rentrée de leurs maîtresses).

A droite : *Léa.*

Le couteau, le pichet et le marteau, armes du crime.

A gauche : *Christine.*

Les deux sœurs au banc des accusés ; à gauche : Léa, la cadette, défendue par Me Chautemps ; à droite : Christine, défendue par Me Germaine Brière.

Au-dessous : *Le Dr Logre, à la barre.*

N° 155 - 12 Novembre 1933. 1 fr. Tous les Dimanches.

POLICE MAGAZINE

A-t-on condamné deux folles ?..

Lire, pages 8 et 9, la suite de la grande enquête de MAURICE CORIEM sur les sœurs Papin, avec des renseignements sensationnels, inédits et probants, extraits du dossier de cette affaire.

Après le Procès des sœurs Papin

II (1)

Un crime sadique commis par un couple érotique

A-T-ON condamné deux folles ? Les Drs Schutzenberger, Baruck et Truelle répondent : « Les sœurs Papin sont responsables, pleinement, entièrement responsables. »

Le Dr Logre, médecin-chef honoraire des asiles de la Seine, a répondu : « On ne sait pas. Vous n'en savez rien. »

Nous l'avons vu, animé d'une foi savante, nous exposer, la semaine passée, ses raisons. Nous entendrons, après lui, d'autres maîtres de la science aliéniste.

Aujourd'hui, nous ouvrons le dossier. C'est celui que la justice a constitué. C'est la vérité officielle de l'affaire des sœurs Papin, telle qu'elle figure dans les annales judiciaires. Les jurés eux-mêmes, enseignés par les seuls débats, n'ont pas connu ce dossier que nous interrogeons. Il va nous répondre avec une effroyable franchise. Et aussi avec une implacable logique, qui n'est pas toujours celle des hommes, voire les plus savants.

Les sœurs Papin sont-elles folles ? Qui sait ? Quelques feuillets assemblés sous la couverture jaune des archives d'un greffe criminel contiendront plus de certitude vivante que les imposants documents entassés par la science.

Les sœurs Papin, avant le crime.

Le dossier de l'affaire contient d'abord les renseignements recueillis sur les énigmatiques accusées.

Tous les patrons sont d'accord : filles travailleuses. Mais taciturnes, bizarres. Le maire du Mans, le secrétaire de la mairie, le commissaire central, qui les ont reçues à propos de vagues revendications, ont déclaré : « Ce sont des persécutée s». Ou bien : « Ce sont des piquées. »

Le rapport des experts répond :

De ces renseignements contradictoires (?) sur le caractère, nous ne pouvons guère faire état.

M. Lancelin dit que Léa avait les yeux bizarres, sans donner d'autres précisions...

Et, pour l'incident de la mairie :

Elle (Christine Papin) dit ne plus se souvenir des propos qu'elle aurait tenus. Elle nie les propos qui lui sont prêtés.

D'où cette conclusion :

L'incident survenu à la mairie du Mans que nous avons exposé nous apparaît donc sans aucune importance en ce qui concerne l'état mental des sœurs Papin.

Les témoignages du maire et du commissaire central sont tenus pour négligeables.

(1) Voir *Police-Magazine* n° 154.

Détraquées sexuelles ?

Les accusées sont-elles des détraquées sexuelles ? C'est la question qu'on n'a pas nettement posée devant le jury. Relisons le dossier.

Le 4 février, deux jours après le crime, M. Dupuy, commissaire central, livre les renseignements suivants :

Dans la rue Bruère et les environs, les deux sœurs Papin sont peu connues, n'adressant jamais la parole à aucun voisin, pas même aux domestiques des maisons voisines : elles étaient cependant considérées comme travailleuses, propres et sérieuses, mais d'un caractère taciturne et sombre. Leur conduite n'avait jamais donné lieu à critique : chaque dimanche, elles se rendaient ensemble à la messe de 8 heures à la cathédrale : elles ne fréquentaient ni les bals ni le cinéma : on ne leur connaît aucune liaison. Certains prétendent qu'elles avaient horreur des hommes et qu'elles étaient hystériques. Elles étaient inséparables.

Opinion confirmée en fait par M. Vovard, témoin :

Christine Papin n'aimait pas être en contact avec le personnel masculin de la boucherie Caudray, où elle était employée. Cette jeune fille ne souffrait pas que l'on dise des bêtises à côté d'elle. Elle s'emportait pour un rien...

Confirmation de cette sagesse louable — mais suspecte — par Léa Papin. Les experts écrivent :

Léa nous a affirmé n'avoir jamais eu de rapports sexuels.

De même pour Christine. Il paraît établi que les deux sœurs sont vierges.

Cependant, leurs attitudes et leurs actes témoigneront que leur état ne s'explique point par leur vertu.

Leur intimité est exposée par M. Lancelin, leur patron, époux et père des deux victimes :

Depuis deux ans environ, dit-il, leurs sorties du dimanche sont devenues plus rares. Nous constations qu'une fois leur service terminé, elles montaient dans leur chambre et n'en redescendaient que le soir.

Nous les trouverons, leur crime commis,

Léa Papin

A-T-ON CONDAMNÉ DEUX FOLLES ?

Me Brière, avocat des sœurs Papin.

couchées ensemble, dans le même lit. Nous les verrons, à la prison, en proie à des crises érotiques où s'affirme leur extraordinaire passion.

Peut-on les prétendre normales ?

Les experts constatent chez les deux sœurs :

Voûte du palais ogivale. Prognathisme. Dents mal implantées. Ils n'en tirent aucune conclusion.

Un aliéniste célèbre, dont nous aurons à revoir le rapport, a apporté au dossier sa contribution officieuse. On y relève : *D'où provient le système rachitique décrit chez les deux sœurs, voûte ogivale du palais, prognathisme et mauvaise implantation des dents ? On ne peut songer qu'à l'hérédo-alcoolisme destructeur d'un cerveau embryonnaire.*

L'hérédité des deux sœurs n'a été l'objet d'aucun examen.

L'hérédité, dit l'expertise, est indemne de toute tare pathologique, névropathique, psychopatique, de nature à influencer les facultés intellectuelles de Christine Papin. Et, par conséquent, de Léa.

Or, les débats ont révélé que le père était alcoolique, qu'il aurait voulu, autrefois, violer l'une de ses filles, qu'un oncle maternel des accusées s'était pendu et que leur cousin germain, de même ascendance, avait été interné.

Révélation du dossier sur le double crime.

La nature du crime, ses circonstances et ses détails sont atrocement significatifs. Laissons toujours parler le dossier. Comment, au surplus, oserait-on, sans lui, apporter d'aussi affreuses révélations ?

Le premier procès-verbal rédigé hâtivement à côté des cadavres mêmes par le commissaire central du Mans expose :

Le brigadier Rialland nous a conduit au premier étage de l'immeuble. Sur le palier, nous avons trouvé, baignant dans le sang et affreusement mutilés, les cadavres de deux dames. L'une d'elles, couchée sur le dos, avait la face écrasée et était méconnaissable. La deuxième était couchée sur le ventre, les jupes en partie relevées et le corps horriblement taillADé ainsi que les jambes.

Le rapport, plus détaillé, rédigé le lendemain par le commissaire Namur est plus significatif encore. On ne peut le lire sans un frémissement d'horreur :

Les deux cadavres se touchent, la main droite de l'un touchant le corps de l'autre.

Ci-contre : *La salle de la Cour d'assises du Mans.*

Mais la tête de l'un est à la hauteur du pied gauche de l'autre. Tous deux sont en tenue de ville et portent notamment un manteau. Le premier cadavre est celui de Mlle Geneviève Lancelin. Il repose sur la face et on ne peut voir la figure. La tête est face à une porte, les pieds face à une autre. Le bras droit est étendu et la main couverte de sang. Des cheveux y sont collés. Le manteau est relevé à mi-hauteur du dos, la jupe est complètement relevée et la chemise à moitié. Le corset, dont les lacets ont été brisés, est tombé sur les cuisses, le pantalon est baissé. On voit de profondes blessures sur les grands fessiers et les mollets ont été taillADés...

Le second cadavre, celui de Mme Lancelin, repose sur le dos. Les jambes sont écartées. Les jupes sont à demi relevées et le pantalon est tombé sur les jambes...

La morte a le côté droit du visage complètement écrasé. Les yeux ont disparu. La bouche n'existe plus. Les dents ont été projetées çà et là. Le second œil sera retrouvé un peu plus tard sous le corps, quand il sera enlevé.

Le médecin-légiste, Dr Louis Chartier, apprécie ainsi ce carnage :

Les fesses, la face postérieure des deux jambes de Mlle Lancelin sont lardées de coups de couteau. Le pantalon avait été baissé sur les cuisses et les jupes relevées sur les reins. Toutes les plaies avaient la même direction horizontale. Ces blessures ont été faites après la mort.

Le dernier instrument du crime : les doigts. C'est une des particularités les plus curieuses de cette affaire au point de vue médico-légal.

L'énucléation des yeux, telle quelle a été pratiquée, constitue un fait dont je n'ai trouvé aucun exemple dans la littérature médico-légale. C'est un raffinement de cruauté qu'on ne rencontre que chez des peuplades non civilisées.

Ainsi, les deux monstres en accomplissant ce forfait sans exemple, en arrachant avec leurs doigts les yeux de leurs victimes, ont eu, en outre, une préoccupation nettement érotique. Elles ont relevé les jupes et les chemises de leurs victimes, abaissé le corset et le pantalon pour mettre à nu les parties intimes. A l'une des deux martyres, elles ont tailladé la région génitale. On a retrouvé sur l'autre, au même endroit, la trace des mains sanglantes des criminelles.

Ci-contre : *Les jurés qui n'ont pas été appelés à l'affaire.*

En dépit de son évidence, le caractère sadique du crime n'est pas apprécié, n'est même pas mentionné par les experts

Effroyables déclarations.

Quelles sont les déclarations des deux sœurs aussitôt après la tragédie ? Quelle est leur attitude ?

Quelques lignes du procès-verbal rédigé au moment de la découverte du forfait :

Dans la chambre, nous avons trouvé, dans le même lit, les deux domestiques, Christine et Léa Papin. Elles étaient vêtues d'un peignoir.

C'est-à-dire dévêtues. Dans le même lit. Il est sept heures du soir.

Voilà leur attitude. Leurs déclarations ?

Christine : *Je ne sais pas si c'est moi qui ai arraché les yeux à Madame. Je crois plutôt que c'est à Mademoiselle. J'ai saisi l'une des deux. Ma sœur a dû m'imiter en voyant comment je faisais. Je ne sais pas comment elle s'y est prise. Je ne l'ai pas regardée. Elle avait fini en même temps que moi... C'est moi qui ai découpé les jambes de Mademoiselle. Ma sœur m'a aidée pour lui couper les fesses...*

Les trois experts notent ceci :

Nous demandons à Christine les raisons pour lesquelles elle a arraché les yeux de sa victime. Elle nous dit sans aucune émotion qu'elle ne le sait pas. Elle nous expose calmement comment elle s'y est prise et dit : « En arrachant le premier œil, je l'ai jeté dans l'escalier. »

Quant à Léa, elle répond aux experts qui lui demandent pourquoi elle a tailladé les chairs intimes de Mlle Lancelin : « *C'était pour me venger.* » Et les experts notent ce détail :

A ce moment, sa figure s'éclaire d'un léger sourire.

Devant le juge d'instruction, elle dira, le 12 juillet :

Ma sœur s'est mise à enlever le pantalon de Mademoiselle et elle a essayé avec son couteau de découper les fesses. Alors, moi, j'ai découpé les jambes pour l'imiter.

Après quoi, les experts décident inexpliciablement, mais textuellement, qu'elles ont la notion du bien et du mal !

Le Dr Logre, dans son rapport officieux, si bien confirmé par les déclarations dont il m'a honoré, note :

Ce crime commençant par une réaction non motivée, se poursuivant avec une férocité inconcevable, a été suivi d'une impassibilité non moins étonnante, chez des filles qu'on nous représente comme n'étant dépourvues ni d'intelligence, ni d'émotivité. Ces anomalies sont indéniables, multiples, monstrueuses. N'a-t-on pas le droit de se demander si, en essayant d'expliquer tant d'anomalies par un état psychique entièrement normal, nos collègues n'ont pas fait fausse route ?

Un couple étrange.

Les sœurs Papin nourrissaient-elles l'une pour l'autre une passion anormale, d'autant plus anormale qu'elles étaient sœurs ? Etaient-elles des détraquées sexuelles ?

Les experts ne l'ont pas recherché. Il semblerait qu'ils n'aient pas voulu le voir. Le dossier cependant — toujours le dossier — donne à cet égard des indications et des précisions.

D'abord, indifférence absolue, chez ces jeunes filles, à l'égard de l'amour normal, fût-il seulement d'ordre innocemment sentimental. Léa, interrogée sur ses désirs et ses aspirations en matière amoureuse, répond aux experts qu'elle n'a aucune préoccupation de cette nature.

Elle n'a, dit l'expertise, pas d'amis, elle ne se sent pas attirée par des amitiés masculines.

Séparées l'une de l'autre, les deux sœurs, à la prison, se laissent aller au désespoir et font la grève de la faim.

Une scène significative éclate à la maison d'arrêt où elles sont détenues. Mme Elly, gardienne à la prison, fait un rapport. Il en résulte que Christine séparée de sa sœur veut blesser la gardienne, elle s'avance les doigts en avant comme pour lui arracher les yeux en criant : « Non de D... de bon D... ! Vous êtes complice des juges ! »

Léa, de son côté, avait eu une crise au commissariat, la nuit qui suivit le crime, quand on l'isola de sa sœur.

Christine, au sujet d'une crise analogue, est interrogée peu après par le juge d'instruction. Elle déclare :

Christine Papin.

Je viens d'avoir une crise pareille à celle que j'ai eue quand j'ai frappé Mme Lancelin et j'ai eu une sorte de rappel de mémoire où des détails me sont revenus.

A noter que ce phénomène, que Christine Papin ignorait évidemment, est normal chez les épileptiques.

Le juge constate la réalité de la crise en ces termes :

L'inculpée est, nous le constatons, étendue sur son lit, les mains attachées et le corps dans une camisole de force, cette mesure ayant été prise pour l'empêcher de se crever les yeux à elle-même, après une tentative bien caractérisée dont l'exécution n'a été empêchée que par l'intervention immédiate de ses co-détenues d'abord, puis des gardiennes.

C'est le magistrat qui constate. La tentative était réelle.

Crises érotiques.

Cette crise de Christine, crise érotique et passionnée, a été relatée par divers témoignages tous concordants. Voici celui d'une co-détenue, Blanche Thierry, cinquante-cinq ans :

Hier matin, Christine Papin, qui était couchée, s'est levée d'un bond, s'est précipitée vers la fenêtre, a saisi les barreaux à pleines mains et s'est écriée : « Pardon ! Pardon ! Je ne recommencerai plus... C'est moi qui ai attaqué Mme Lancelin ! » Une co-détenue l'a détachée des barreaux avec beaucoup de peine pour la calmer. Elle paraissait dans un état de surexcitation extrême, essayant même de s'arracher les yeux. Mais la gardienne-chef a fait venir Léa, la sœur de Christine...

Et retenez alors la fin de cette déposition :

Quand Christine a vu sa sœur, elle l'a prise dans ses bras et l'a serrée à l'étouffer, puis, s'étant assise, sur l'invitation de la surveillante, sur le bord du lit avec sa sœur, elle a enlevé sa chemise et, dans un état d'exaltation croissante, elle lui disait : « Dis-moi oui !... Dis-moi oui !... » Elle avait des yeux effrayants et demandait à la surveillante de la laisser seule avec sa sœur.

Cette déposition est confirmée par le personnel de la prison.

Il paraît impossible d'établir avec plus de certitude les relations amoureuses des deux sœurs.

Le rapport des experts les apprécie ainsi :

Dans cette affection qui unissait les deux sœurs, on ne saurait déceler aucune explication équivoque ni aucun attachement d'ordre sexuel.

Le contraire de l'évidence... Mais il faut lire le commentaire :

Il semble certain que l'affection de Léa pour Christine fut d'un ordre filial. Christine ne représentait-elle pas pour Léa la sœur aînée, la grande sœur, la remplaçante de la maman...

J'ai voulu citer des textes. Tout de même, il faut souligner ici cette idylle de deux orphelines, cette touchante histoire sentimentale, que les experts attribuent à ces deux monstres dont l'excuse est la démence. La pureté de ces deux sœurs dont l'homosexualité est démontrée !...

Il convient d'expliquer que la triple expertise est, en réalité, l'œuvre du seul Dr Schutzenberger, médecin au Mans. Les autres experts n'ont fait qu'entériner ses observations et ont à peine vu les sœurs Papin.

Mais c'est à croire qu'ils n'ont pas vu le dossier du tout !

Epileptiques.

Les experts, après le Dr Schutzenberger, ont conclu que les sœurs Papin n'étaient pas épileptiques.

Nous avons cherché, disent-ils, si sous une forme plus ou moins larvée, Christine n'aurait pas présenté des signes d'épilepsie. Nous n'avons rien trouvé.

Les experts n'ont vu ni la furie, ni la bave s'échappant de la bouche de la fille en crise. Ils notent même expressément l'absence de ces phénomènes.

Or, Léa a déclaré au juge, le 12 juillet :

J'ai suivi l'exemple de ma sœur qui paraissait furieuse, poussait des cris et respirait bruyamment. (Au moment du crime.)

Signes d'épilepsie qui ont échappé aux experts. En voici d'autres :

Déposition de Lucie Moreau, co-détenue des accusées : *Lors de sa crise, Christine avait de l'écume à la bouche et aujourd'hui j'ai remarqué qu'elle en avait encore.*

Déposition de Raymonde Legeay : *Elle a de l'écume aux lèvres lors de ses crises.*

Le Dr Logre m'exposait combien ces dépositions étaient péremptoires.

Il y a bien un mois, dit Raymonde Legeay, que Christine Papin est sujette à des crises violentes. Elle tient des propos obscènes et relève ses robes. Je l'ai vue qui voulait s'arracher les yeux...

Les experts, eux, écrivent :

Christine n'est pas une épileptique. Elle n'a pas de crises !

Ils décident aussi qu'elle n'a jamais voulu s'arracher les yeux. Et voici en quels termes :

Il est évident que si Christine avait eu la ferme volonté de s'arracher les yeux, elle porterait des cicatrices, des ecchymoses autrement importantes que celles qu'elle présente actuellement, qui ont le caractère le plus bénin, mais qui, cependant, auraient pu, en dehors de sa volonté, avoir des conséquences extrêmement graves.

Christine, on le sait, a été maintenue à temps par ses compagnes et gardiennes. Mais que signi-

(Suite page 14.)

MAURICE CORIEM.

M. Beuchet, président de la Cour d'assises du Mans.

A-T-ON CONDAMNÉ DEUX FOLLES ?

(Suite de la page 9.)

fient ces ecchymoses dont le caractère bénin pourrait être grave et en dehors de la volonté de celle qui se les est faites volontairement ? quel est ce rébus ?

Les experts ont fait encore une constatation à laquelle ils ne s'arrêtent pas : elle est d'un ordre physiologique que l'on excusera, mais dont l'importance pathologique est grande :

Nous savons, et cela n'est qu'un détail, qu'il y a une quinzaine, Christine, pour la première fois depuis son arrestation, a eu ses règles d'une façon normale.

Sans importance ?

Elle était précisément dans le même état, ainsi que sa sœur Léa, au moment du crime. Elle se retrouve dans le même état, derechef, au moment de sa crise. Cette crise se manifesta, dans les mêmes circonstances physiologiques, de la même façon, par une manifestation furieuse.

Un grand aliéniste a consenti à apporter, au cours de l'instruction, des remarques parallèles à celles de l'éminent Dr Logre. Pour des raisons personnelles, il les a remises à la défense sous la réserve que son anonymat serait absolu. « Un nom n'est rien, a-t-il dit. La science est tout. » Mais il convient de noter ici que les déclarations qu'on va lire sont approuvées par le Dr Logre :

Il est vraiment singulier, écrit le psychiâtre, que dans cette mêlée de femmes dont deux furent tuées, trois d'entre elles avaient leurs règles. Trois d'entre elles étaient dans cette période pendant laquelle la femme la plus saine mentalement est capable d'à-coups émotifs qui rendent son caractère méconnaissable et qui, chez les névropathes, déclenchent fréquemment un redoublement de désordre et de violence.

Qu'on se rappelle aussi cette notion classique en anthropologie criminelle, que l'odeur des sécrétions menstruelles est l'excitant génésique le plus puissant qui soit.

Qu'on n'oublie pas, enfin, que les deux inculpées étaient des homosexuelles passionnées. Peut-être, alors, restera-t-on moins stupéfait devant certaines monstruosités incommensurables de ce crime.

Et cette évidence, qui semble avoir échappé aux experts officiels, se trouve cependant dans le dossier. C'est l'humble déclaration d'une prisonnière, qui dit avec ce bon sens populaire dont la simplicité est d'accord, d'ailleurs, avec la science :

Christine prononce des paroles obscènes en relevant ses jupes devant nous au cours de ses crises. Je crois qu'elle est hystérique et que toutes les manifestations auxquelles elle s'est livrée ont toujours apparu à l'époque de ses menstrues.

Nous verrons l'opinion de la science. Nous avons vu les révélations du dossier. Est-il trop tôt pour conclure : *Ce sont deux folles qui ont été condamnées par le jury de la Sarthe ?*

(A suivre.) M. C.

N° 156 - 19 Novembre 1933. 1 fr. Tous les Dimanches.

POLICE MAGAZINE

Lire, pages 10 et 11, le début de notre passionnant récit sur les prisons et bagnes soviétiques, avec ses révélations sensationnelles. *Ci-dessus :* l'entrée de la Ljubianca.

a-t-on condamné deux folles ?

Léa et Christine Papin, photographiées l'année précédant le crime.

Me Pierre Chautemps, le brillant avocat qui a défendu les sœurs Papin.

III (1)

Tous ceux qui avaient suivi les effarants débats de cette extraordinaire affaire disaient : « Ces deux filles sont folles !... » Tous... Sauf les jurés.

Mais c'est un fait constant — et souvent heureux, peut-être — que les hommes chargés de juger ne suivent pas les sentiments de la foule. N'importe ! On pouvait opposer à l'opinion publique la sentence des juges.

On pouvait dire aussi : « Vous êtes des profanes. Les experts ont prononcé. Vous ne savez pas... »

Après l'audience incomplète, imparfaite, il était utile de lire le dossier. Il apportait des faits que les experts avaient négligés ou méconnus. Point n'est besoin d'être savant pour constater des faits.

Et puis, ces experts !... Ils n'avaient pas été unanimes sur le cas des sœurs Papin. Certes, les « officiels », les Dr Schutzenberger, Baruck et Truelle avaient reconnu les deux sœurs comme pleinement et entièrement responsables, ce qui apparaissait audacieux. Mais le Dr Logre, médecin-chef de l'infirmerie du Dépôt, et expert, lui aussi, par profession, avait déposé.

Il avait conclu à une probabilité de folie, et, en tout cas, à la nécessité d'un supplément d'examen des accusées. Le Dr Logre a bien voulu me réserver une audience au cours de laquelle il m'a lumineusement exposé la thèse que j'ai répétée ici.

Mais que pouvaient penser les éminents psychiâtres qui résument présentement la pensée de la science française ?

***

Avant d'aller le leur demander, j'ai voulu avoir un entretien avec le défenseur des sœurs Papin, Me Pierre Chautemps, du barreau de Tours. C'est que le plaidoyer de l'avocat avait singulièrement dépassé le ton ordinaire des arguments de défense. Sa magistrale clarté avait été démonstrative. On comprenait, même quand on ne le savait pas, que Me Pierre Chautemps n'avait accepté sa tâche qu'après avoir pris les plus hautes assurances sur l'irresponsabilité de ses clientes déplorables. Sa conviction était faite de connaissance et non de sentiment.

Me Pierre Chautemps m'a dit :

— Les sœurs Papin sont folles. A ce point qu'elles n'ont jamais compris, jamais su que Me Germaine Brière et moi étions leurs avocats. Elles étaient indifférentes totalement à leur affaire. La discussion qui ne pouvait s'ouvrir que sur des idées, et non sur des faits, dépassait évidemment un jury rural.

« En somme, l'affaire se présentait ainsi : un crime atroce, une responsabilité des coupables garanties officiellement par la justice. Dès lors, la condamnation n'était plus qu'une formalité.

Tous ceux qui avaient entendu l'admirable plaidoirie de ce grand avocat comprenaient qu'elle passait au-dessus de ce jury de campagne.

Les experts avaient décidé. Ils ont prononcé eux-mêmes la condamnation de deux filles qu'en toute bonne foi, on peut croire démentes et dont il est certain qu'elles ne sauraient avoir une responsabilité totale.

***

Un remarquable aliéniste, l'un des plus autorisés des écoles provinciales, après une étude complète du dossier, a écrit un rapport officieux. Je n'ai le droit de le citer qu'en ne nommant pas son auteur, qui veut conserver un anonymat absolu. Sa situation officielle lui a interdit de se révéler. Cette pièce essentielle de la défense établit lumineusement la démence des prévenues.

C'est une critique serrée de l'expertise des Drs Schutzenberger, Baruck et Truelle. Citons :

Les experts ne paraissent pas voir ce qu'il y a d'anormal au point de vue de l'affectivité chez les deux sœurs, chez Christine surtout. Indifférence absolue à tous les maîtres chez qui elles ont servi. Absence d'amitiés, ni scolaires, ni de voisinage. Antipathie violente pour les hommes. Horreur et protestation de défense contre toute allusion à l'amour normal.

La scène antérieure d'un an au crime, des plaintes à la mairie, plaintes adressées par les deux sœurs aux autorités municipales qui les apprécièrent avec beaucoup de justesse, ne peut être considérée que comme une « bouffée délirante menstruelle revendicatrice ».

Il a fallu l'orage organique de la menstruation chez les deux sœurs à la fois pour déclencher leur excitation. Ceci admis, qui pourrait refuser d'admettre que cette bouffée délirante aiguë n'a pas explosé de nouveau au moment des règles de février, contemporaines du crime et que l'impulsion haineuse de deux délirantes passionnées et « persécutées » n'a pas été une composante dans l'impulsion meurtrière des sœurs Papin?

Le docteur note les éclats de rire sans motif de Léa Papin :

Ce symptôme est extrêmement fréquent dans la démence précoce à son début.

L'amour morbide, passionné et jaloux de Christine pour sa sœur, sa haine pour sa mère, ses maîtresses d'école, etc., tout cela porte les stigmates de la dégénérescence, tout cela la prouve. Démence précoce.

L'avenir seul dira si Christine était épileptique ou démente précoce. Nous avons peine à admettre qu'elle ne soit pas atteinte de l'une ou de l'autre de ces maladies.

Ces conclusions sont écrites dans le dossier de la défense. Sans doute serviront-elles de base, avec la contre-expertise du Dr Logre, à une instance en revision.

***

Après cette consultation écrite et anonyme, j'ai voulu apporter en contribution à cette enquête d'autres consultations parlées et accordées par des psychiâtres, sous un nom que leur autorité plaçait au-dessus des conflits.

J'ai été poser la question d'abord au Dr Pierre Vachet, professeur à l'École de Psychologie et dont on sait les travaux. Au reste, est-il besoin de présenter le Dr Pierre Vachet qui fut, en France, le précurseur du freudisme et qui dirige la *Revue de Psychothérapie*.

Avec cette cordialité qui sait rendre la science aimable et accessible, le Dr Pierre Vachet m'a accueilli par une affirmation liminaire :

— Les sœurs Papin ? Des folles !

Et il m'explique :

— Il y a dans l'être humain deux forces : la raison, qui est faite de l'intelligence, de l'instruction, de l'éducation. Et puis, la force affective. Si la raison n'existe plus, la force affective seule l'emporte. De là un déséquilibre dont nous constatons souvent les effets sur les êtres ou sur les collectivités, sans les comprendre.

Et l'éminent docteur fait cette saisissante comparaison :

— L'être humain est plus difficilement pénétrable que ne semblent le croire les experts. Ainsi, la mer... Nous apercevons bien par ses remous ou ses orages son agitation intérieure, mais nous ignorons presque tout de son secret. Le fond de l'océan, le fond de l'individu restent insondables. De temps en temps, un océanographe amène à la surface un poisson monstrueux qui nous étonne et nous tâchons d'en tirer un enseignement. De même, une Christine ou une Léa Papin apparaissent, issues d'on ne sait quelles profondeurs inexplorées. On ne peut guère qu'émettre des hypothèses.

« Ces deux filles paraissent avoir des tares connues ou inconnues. Aucune instruction. Éducation embryonnaire. Certainement — leur crime le prouve — défaut de raison.

« Qu'y a-t-il d'accumulé dans ces âmes déraisonnables ? On ne sait ? Un jour, explosion. Une cause infime y suffira. Et les conséquences seront hors de proportion avec la cause. C'est ainsi qu'une petite étincelle provoque une explosion formidable quand le gaz s'est accumulé.

« Il n'y a pas eu d'échappatoire pour ce gaz. Il n'y a pas eu d'échappatoire pour le sentiment secret des meurtrières. Pourquoi ? Parce que ce sont des filles anormales par leurs mœurs. Elles n'ont pas dans la vie les préoccupations d'une amoureuse, ou d'une épouse, ou d'une mère. Elles vivent repliées sur elles-mêmes, en vase clos.

« A leur âge, la sexualité les domine, même à leur insu. Quand elles ont arraché les yeux de leurs patronnes, elles ont été poussées par un érotisme inconscient et renfermé. Je vous le dis : une explosion.

« Je suis sûr qu'à ce moment affreux, elles ont trouvé la volupté qu'elles n'ont peut-être pas cherchée. Leur crime est un crime sadique.

A ce moment j'interromps le docteur qui sait le fait et ignore une partie du dossier.

— Vous avez raison à ce point, lui dis-je, que l'information confirme votre hypothèse. Les deux sœurs ont eu d'atroces curiosités.

Et je rappelle ces détails révélateurs des jupes des victimes troussées par les deux misérables, une fois le crime accompli ; les chairs intimes de Mlle Lancelin tailladées à coups de couteau ; les cuisses de Mme Lancelin souillées par les empreintes des mains sanglantes des deux sœurs. Et aussi leur attitude après le massacre. Elles s'en vont se coucher toutes les deux, nues, dans le même lit où on les trouvera.

Le diagnostic du Dr Pierre Vachet a été prophétique. Il a prévu les faits tels que la partie la plus secrète du dossier me les avait révélés.

Conclusion formelle et démontrée du Dr Vachet : on ne peut pas dire que ces deux filles sont responsables.

***

Il m'est apparu alors qu'il était capital de confronter les deux pôles de la science psychiâtrique française. J'ai voulu recueillir les avis de deux savants dont l'un représente ce jeune savoir qui engage l'avenir et dont l'autre est le fondateur réel des connaissances actuelles sur l'âme humaine.

Le Dr Gilbert Robin est la plus jeune illustration de cette science. Sa juste célébrité est le fruit des études les plus approfondies sur la psychanalyse.

Comme tous les psychiâtres pour qui l'affaire Papin est un « cas » de clinique extrêmement rare, il connaît déjà les éléments du dossier que je lui ouvre.

Et c'est après son étude que j'écris sous sa dictée cette thèse dont les conclusions sont d'accord avec le Dr Logre, avec le Dr Vachet, avec les constatations matérielles de cette enquête. Je lui ai demandé :

Ci-dessous : *Dr Vacher.* *Dr Bérillon.*

(1) Voir *Police-Magazine*, nos 154-155.

— Docteur, pensez-vous que ces filles sont responsables ? Pensez-vous qu'on puisse à coup sûr les déclarer normales ?

Bref, la question que je pose à la science comme je l'ai posée au bon sens.

— Les sœurs Papin ? Des folles !

C'est la réponse immédiate du Dr Gilbert Robin.

— Quel que soit le diagnostic psychiâtrique qu'on ait cru pouvoir porter sur leur cas, dit-il, leur psychologie ne permet pas de penser qu'on se trouve en présence de femmes responsables.

« Peut-être ne trouvera-t-on pas cette fameuse « démence », cette fameuse « fureur au moment de l'action » invoquées par nos codes à l'imitation du vieux droit romain. Mais, pour l'homme de science, il est évident que ce cas relève de la spécialité psychiâtrique.

« Je le répète, quel que soit le diagnostic des experts ou contre-experts — démence précoce ou épilepsie larvée — il est certain que ce cas ne peut être jugé que par l'intervention des moyens psychanalytiques.

« On a dit que Freud avait beaucoup exagéré en mettant la question sexuelle à la base des manifestations humaines. Il semble bien que sa théorie se confirme ici une fois de plus.

« A mon avis, le crime des sœurs Papin est un crime sexuel. Il est la réalisation sous une forme sadique et criminelle d'actes sexuels refoulés.

« Les sœurs Papin, selon les données du dossier, furent un « couple ». Mais j'ajoute aussitôt que ce fut, je le crois, un couple « pur ». J'entends que les actes sexuels ne furent pas exécutés et que toute leur passion se manifestait en sentiments. C'est parce qu'elles furent un couple « pur » qu'elles ont tué.

« Dans ce couple, l'une, Christine, réalisait l'élément mâle, et Léa, l'élément passif. Et ce couple fut d'autant plus uni qu'il pesait sur lui un sentiment, si vague fût-il, de culpabilité. De là ce besoin d'être l'une près de l'autre, de s'assembler dans l'isolement où les plonge leur état de vierges. Car il n'y eut pas, à mon sens, de réalisation amoureuse, entre elles ou autrement. Leur ardent besoin sexuel s'est trouvé « sublimé » dans cet amour morbide de deux sœurs rivées l'une à l'autre.

« Mais tout ce qui se trouvait retenu, contraint, bridé, de leur sexualité s'est déchaîné sous un prétexte futile. Alors s'est réveillé criminellement tout le sadisme, toute la cruauté de la sexualité refoulée.

« Le crime des sœurs Papin a été, je le crois, leur premier acte sexuel.

« Crime d'essence profonde commis par deux malades ignorantes de leur maladie. Maladie de l'âme, insondable pour qui n'a pas plongé dans les désordres de l'inconscient.

* * *

Après cette magistrale consultation d'un des plus grands savants parmi les jeunes de notre temps, j'ai été poser ma question essentielle à M. le professeur Bérillon, gloire scientifique nationale. Il n'est pas vain, avant de rapporter son avis péremptoire et définitif dont les conséquences sont graves, d'exposer les titres officiels d'un maître indiscuté. M. le Dr Bérillon est, depuis trente années, médecin inspecteur des asiles d'aliénés de la Seine. Il est directeur de la *Revue de Psychothérapie et de Psychologie*, secrétaire général des congrès internationaux d'hypnotisme, médecin en chef du Dispensaire pédagogique, fondateur et président de la Société de pathologie comparée, professeur au Collège libre des sciences sociales et professeur d'Hygiène mentale à l'École municipale d'hygiène. Il est l'élève de Brown-Séquart, de Charcot de Jules Voisin.

Notre science psychique, celle du monde lui doivent presque tout de leurs progrès.

Avec quelle émouvante simplicité, cependant, il me reçoit. Dans son cabinet, musée empli de trésors, dans tout son appartement peuplé de bibliothèques où il m'entraîne allègrement à sa suite, l'illustre vieillard, à la si jeune ardeur, répond avec une netteté riche de certitude.

— Les sœurs Papin ? Ah ! que voilà une affaire qui m'a intéressé ! Il m'est même arrivé d'en rêver. Vous avez bien fait de venir me voir. Et vous avez bien fait d'entreprendre cette enquête. Parbleu ! oui, *on a condamné sans savoir...*

« Quoi ! ces deux filles ont commis un double crime atroce. Elles l'ont commis sans raison. Et, ensuite, elles n'ont eu ni remords ni regret. C'est anormal.

« Que sont ces deux filles ? Elles ont été élevées dans des ouvroirs. Elles ont eu une jeunesse contraire aux règles de la nature. De là, on peut le croire, les origines de leur acte.

« Celui-ci, à cause de cette existence refoulée, a une cause sexuelle.

J'observe alors que cette conclusion est celle du jeune savant que j'entretenais tout à l'heure. Et j'observe aussi que la célèbre théorie nouvelle de Freud est depuis cinquante ans celle du professeur Bérillon !

— Monsieur le Professeur, dis-je, les trois experts, dans leur rapport, ne font même pas mention de ce caractère sexuel de l'acte, ni des éléments sadiques du crime.

Le professeur a un rire malicieux. Et, avec la liberté que lui permet sa haute situation, sa gloire universelle, et, plus encore peut-être, sa belle indépendance, il s'écrie :

— Les experts ? Qu'est-ce que c'est qu'un expert ? C'est un personnage qui a subi une déformation professionnelle. Il est devenu une sorte de policier, ou d'auxiliaire de l'accusation.

— De bonne foi, monsieur le Professeur ?

— Je veux le croire. Mais alors, c'est la science qui abdique. Il y a un certain nombre d'experts aliénistes. Les uns sont tout le temps commis. Les autres, jamais. Pourquoi ? Les plus souvent commis sont ceux qui servent le mieux l'accusation. La science n'a plus rien à voir là-dedans.

Et le professeur de me citer des exemples et des noms que je m'abstiendrai de répéter.

Je lui dis cependant les patronymes des experts de l'affaire des sœurs Papin.

— Le Dr Truelle ? me répondit avec sa liberté coutumière le professeur Bérillon. C'est un homme droit. Mais c'est un homme faible.

« Il apparaît au profane que je suis qu'il a contresigné facilement les observations et les conclusions du Dr Schutzenberger, médecin au Mans et naturellement tout pénétré de l'horreur du crime dont les victimes sont des personnalités les plus respectables de la ville. Comment pourrait-il n'être pas influencé par l'opinion et admettre que Mme et Mlle Lancelin ne doivent pas être vengées ?

« La recherche de la responsabilité, me dit encore le professeur Bérillon, pose une question que le médecin ne doit pas résoudre. Ce qu'il doit faire, c'est étudier le sujet qui lui est présenté, en comparaison avec un sujet normal. Au juge, ensuite, de décider. Il ne faut pas que ce soit le médecin expert qui rende la justice à la place du juge.

« Je crois bien, ajoute-t-il, que j'ai employé l'un des premiers cette expression : le pouvoir de contrôle.

« Avant de se décider sur la responsabilité d'un sujet, l'expert doit rechercher quel est le contrôle que peut exercer un accusé sur ses actes. Et aussi quelle est la force de ce contrôle. L'a-t-on recherché pour les sœurs Papin ? Non ? Alors, on ne sait rien.

« Il y a deux sortes d'individus. Ne vous laissez pas effrayer par les termes que j'ai dû créer pour les désigner : les *euphroniques* et les *aphroniques*. Les euphroniques sont ceux qui ont un bon jugement, donc un bon frein. Les autres sont ceux qui n'ont pas de jugement, donc pas de frein. Les sœurs Papin n'ont pas un bon jugement. Elles n'ont pas de frein.

— Monsieur le Professeur, deux des experts sont des directeurs d'asiles d'aliénés. Ils doivent pouvoir reconnaître l'état d'un sujet proposé à leur examen.

Le professeur Bérillon ne me fait pas la réponse qui va suivre, pour qualifier les Drs Schutzenberger et Baruck. Il veut seulement renseigner mon étonnement et documenter mon étude.

— Les directeurs d'asile, je les connais. Je les ai inspectés pendant trente ans. Leur mission, malgré l'apparence, ne les prépare nullement à faire des expertises, ni même à pénétrer le cerveau humain. Ils ont 500 ou 600 aliénés à administrer. Leur tâche essentielle consiste à les placer dans les divisions qui conviennent à leur état de calme ou d'agitation. Tenez, je vais vous montrer ce que c'est qu'un directeur d'asile d'aliénés.

Et le savant, avec une verve inimitable et une cruelle vérité, me montre un malheureux directeur recueillant, le matin, les rapports des infirmiers : « Le 16 a déchiré sa chemise. Le 36 a eu une crise de fureur. Le 42 est sage. »

Alors, le directeur ordonne la camisole de force, le cabanon capitonné ou le retour au régime commun. La visite ? Le directeur passe au pas de charge entre une double haie de pensionnaires et va signer des pièces dans son bureau. C'est une sorte de gardien-chef de prison. Quand on a fait ce métier-là pendant dix ou quinze ans, on n'a pas acquis de grandes notions de psychologie. Mais on pourrait bien avoir perdu celles qu'on avait.

Le professeur Bérillon, au moment où je prends congé, me répète encore :

— Elles sont folles ! Vous avez eu raison d'entreprendre cette enquête...

* * *

L'affaire Papin est close légalement. Christine et Léa sont coupables, au nom de « la chose jugée », cette implacable entité du droit.

Mais demain, si elles se révèlent démentes dans leur prison, que vaudra, devant ce fait évident, la téméraire assurance des hommes ?

Folles ? Responsables ?

D'un côté, il y a la science et le bon sens.

De l'autre côté, il y a le verdict du jury de la Sarthe.

Le jury a condamné. Il n'a pas jugé.

(A suivre.) MAURICE CORIEM.

La semaine prochaine, nous publierons, pour clore cette enquête, l'opinion du célèbre psychiâtre, le Docteur de Fontaubert